



**RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL
2019**



SOMMAIRE

04	Présentation générale de Société des Boissons du Maroc
06	Société des Boissons du Maroc en bref
08	Actionnariat
10	Chiffres clés
10	Dates clés
12	Implantations & présence géographique
14	Activités
18	Rapport d'activités
20	Contexte sectoriel et faits marquants de l'année
22	Performances des activités
24	Analyse des principaux indicateurs opérationnels et financiers
28	Rapport ESG
32	Un engagement à travers une politique RSE structurée
34	Un engagement auprès des collaborateurs
38	Un engagement pour préserver l'environnement
44	Contribution au développement local
46	Gouvernance
54	Comptes & rapports
56	Rapport de gestion
68	Comptes consolidés
68	Etats financiers
72	Notes aux comptes
78	Rapport général des commissaires aux comptes
80	Comptes sociaux
80	Etats financiers
84	Rapport général des commissaires aux comptes
86	Rapport spécial des commissaires aux comptes
88	Déclaration des honoraires des commissaires aux comptes



Présentation générale de la Société des Boissons du Maroc

Société des Boissons du Maroc en bref	06
Actionnariat	08
Chiffres clés	10
Dates clés	10
Implantations & présence géographique	12
Activités	14

Société des Boissons du Maroc en bref



Un savoir-faire brassicole centenaire

Depuis 100 ans, la Société des Boissons du Maroc met en œuvre son savoir-faire brassicole pour offrir des produits qui font désormais partie de la culture locale. Dotée d'une expertise reconnue à l'échelle internationale, la société a noué un partenariat de production sous licence avec Heineken.

Afin de mettre à disposition des consommateurs des produits de grande qualité, l'expertise de l'entreprise est mise à l'épreuve dans toutes les étapes de la chaîne de fabrication : de la sélection des meilleures variétés de malt et de houblon, à leur transformation dans des unités de production répondant aux standards internationaux en vigueur et dans le respect des normes de qualité. Le savoir-faire de l'entreprise permet de mettre sur le marché des bières de qualité constante leur permettant ainsi de répondre aux exigences des marques internationales fabriquées sous licence et aux marchés étrangers.

En capitalisant sur son savoir-faire, la société a développé plusieurs gammes de bières à très forte notoriété auprès des consommateurs. Ses marques couvrent ainsi l'ensemble des segments : premier prix (Stork, Flag Pils et Bavaroise), mainstream (Flag Spéciale et 33 Export) et premium (Casablanca, Heineken et Desperados).

Un leader dans le secteur agroalimentaire au Maroc

Créée en 1919, Société des Boissons du Maroc est une entreprise marocaine de fabrication et de commercialisation de boissons. Anciennement filiale du groupe SNI, l'entreprise a dès 2003 accueilli dans son capital le Groupe Castel, référence mondiale dans les métiers du vin, de la bière, des boissons gazeuses et de l'eau minérale.

L'entrée de l'opérateur industriel français dans le capital de la Société des Boissons du Maroc a permis au leader marocain d'étoffer son portefeuille d'activité et de développer l'export sur le continent, grâce à l'implantation historique de son actionnaire majoritaire en Afrique francophone.

Désormais centenaire, la Société des Boissons du Maroc est devenue une référence dans le domaine de l'agroalimentaire et le leader de l'activité brassicole au Maroc.

Toujours à l'écoute des besoins de ses clients et des tendances d'évolution du marché de la consommation, la Société des Boissons du Maroc a étoffé son portefeuille pour y intégrer de nouvelles activités telles que la commercialisation de vin, d'eau minérale, d'huile d'olive, ainsi que l'activité de distribution directe à travers la franchise NICOLAS.

Un savoir-faire mis au service de la diversification

Dans une optique de diversification dans la fabrication et la commercialisation de boissons, la Société des Boissons du Maroc, a intégré en 2010 la commercialisation de l'eau minérale en bouteille sous la marque Aïn Ifrane. Embouteillée par sa filiale, la société Euro-Africaine des Eaux (E.A.E), chargée de l'exploitation de la source d'eau minérale naturelle de Bensmim, la Société des Boissons du Maroc assure pour sa part, la distribution à l'échelle du Royaume, à travers une force de vente et une flotte de camions qui lui sont totalement dédiées.

A travers cette activité, la Société des Boissons du Maroc occupe une part de marché de 11% dans le secteur des eaux minérales naturelles.

Actionnariat

L'actionnariat de la Société des Boissons du Maroc réunit un solide noyau d'actionnaires. Sa cotation à la Bourse de Casablanca depuis 1943 ouvre le capital à d'autres investisseurs :

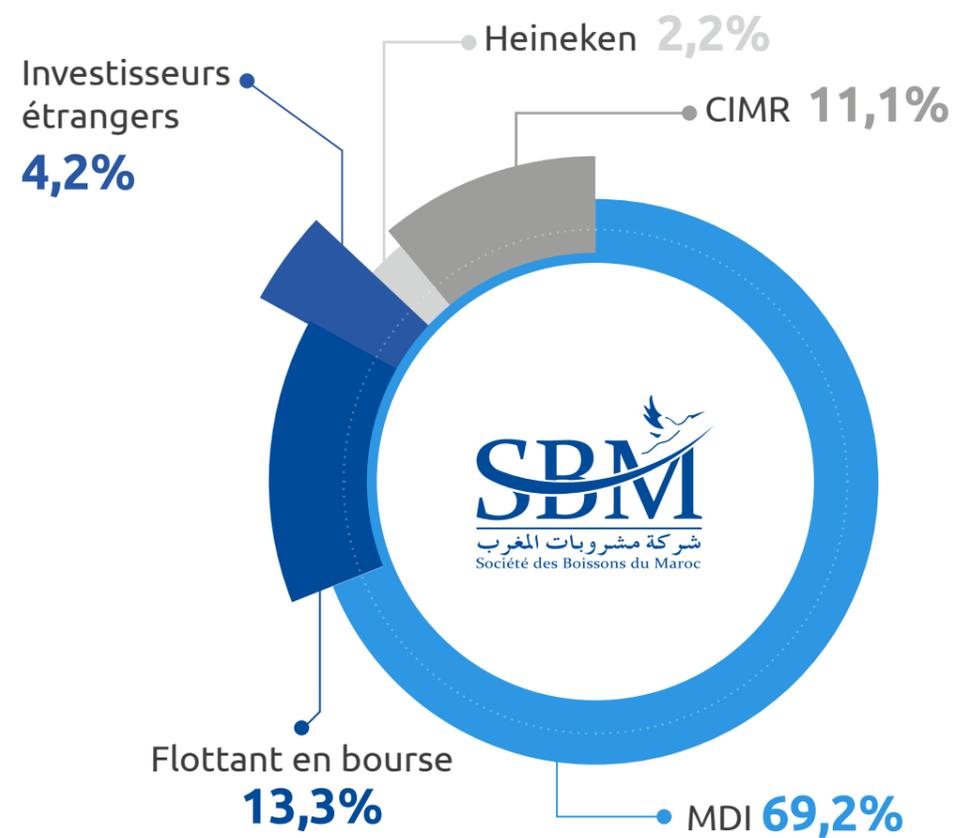
MDI : 69,2%

(*Marocaine d'Investissements et de Services*) : holding de participation du Groupe Castel (68,51%) et du Groupe AB INBEV (31,49%).

CIMR : 11,1%

(*Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites*) : société mutuelle de retraite en charge du régime pour le secteur privé.

Actionnariat au 31/12/2019



Chiffres clés



100 ans
d'expérience dans le
domaine du brassage



2 669 MMAD
de chiffre d'affaires
en 2019



374 MMAD
de résultat net part
du groupe en 2019



5
unités
d'embouteillage de bière



3
unités de
conditionnement d'eau



1
unité de
conditionnement de vin



1300
hectares
de vignes
(Meknès & Boulaouane)



700
hectares
d'oliveraies
(Meknès)



1
unité de trituration et de
stockage d'huile d'olive



6
pays de destination
des exportations

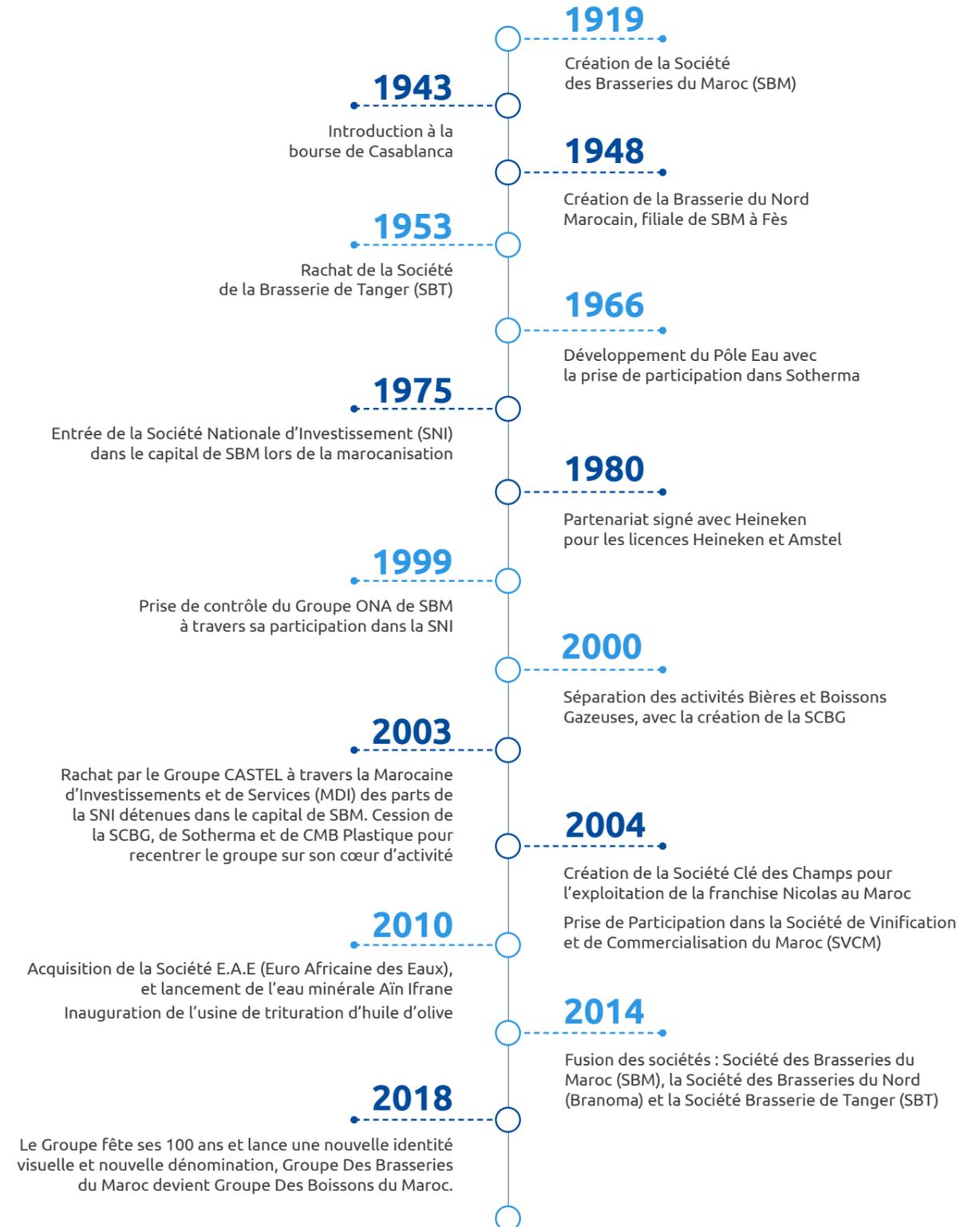


1 500
salariés



2
brasseries

Dates clés



Implantations & présence géographique

Activité «bière»

Casablanca
Brassage 1 300 000 hl/an
Embouteillage 102 000 bouteilles/heure

Fès
Brassage 235 000 hl/an
Embouteillage 32 000 bouteilles/heure

Activité «eau»

Bensmim
Embouteillage 14 700 bouteilles/heure

Activité «vin»

Meknès
Vinification 100 000 hl/an
Embouteillage 5000 bouteilles/heure

Activité «huile d'olive»

Meknès
Trituration 180 tonnes d'olive/jour

Distribution

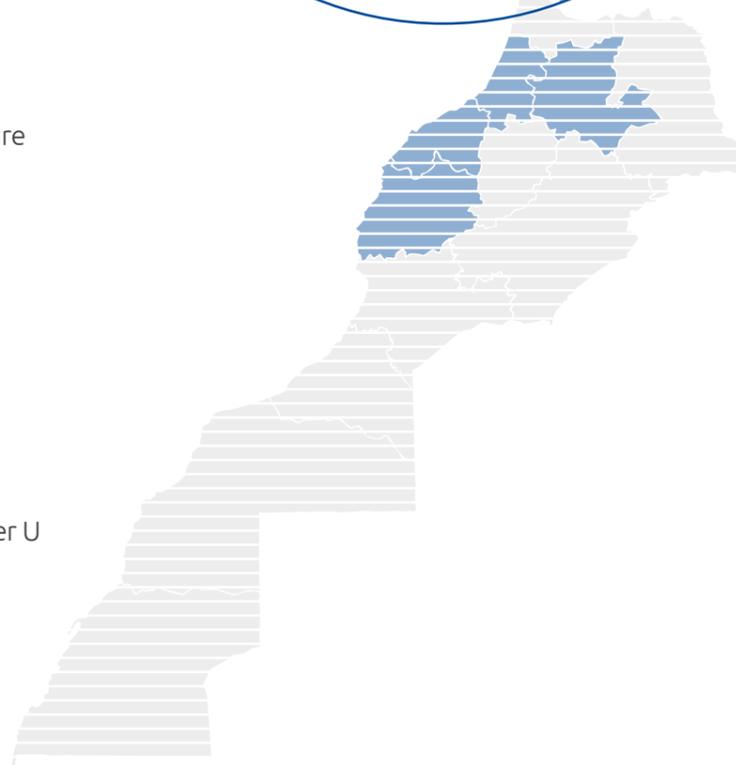
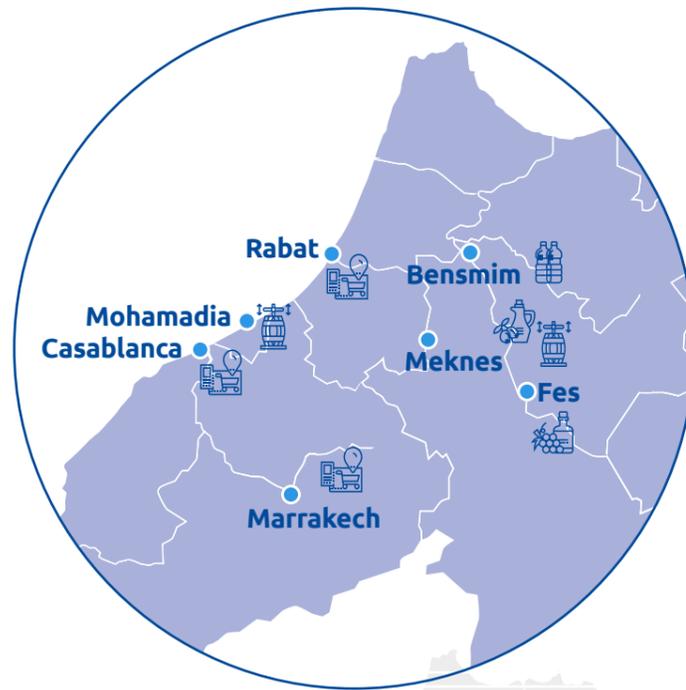
Casablanca
4 magasins Nicolas

Rabat
2 magasins Nicolas/1 magasin Super U

Marrakech
1 magasin Nicolas

Mohammedia
1 magasin Nicolas

Agadir
1 magasin Nicolas



Activités

Le développement et la diversification initiée depuis plusieurs années se sont traduits par la création de nouvelles entités et de nouvelles activités gravitant autour de la Société des Boissons du Maroc et profitant de son expertise industrielle et son savoir-faire, pour former le Groupe des Boissons du Maroc.

A l'image de son enracinement dans l'histoire nationale, la présence territoriale des différentes activités couvre les principaux axes urbains du Maroc, garantissant une plus grande proximité avec les clients et les consommateurs et une meilleure efficacité opérationnelle.

Filiales et structure du Groupe



Société des Boissons du Maroc :
Société mère réunissant les opérations de l'activité bière

Euro Africaine des Eaux :
Société acquise en 2010, en charge de l'activité « Eau »

SVCM (Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc) :
Société créée en 1999, en charge du développement de l'activité vin, mais aussi de la production de l'huile d'olive. Elle transforme la production agricole des domaines de la société Cépages Marocains Réunis (CMAR) du Groupe Castel.

La Clé des Champs :
Filiale créée en 2004 pour l'exploitation de la marque Nicolas au Maroc et le développement d'un réseau de distribution propre à la Société des Boissons du Maroc

Maropac :
Filiale consolidant la société Africa Retail Market qui développe le réseau Super U

ASAO :
Filiale en arrêt d'activité



L'activité « Bière »

Cette activité couvre l'ensemble des étapes de la chaîne de valeur brassicole : réception et entreposage du malt, brassage, embouteillage et commercialisation. Dans cette activité, La Société des Boissons du Maroc produit des marques locales (Flag Pils, Flag Spéciale, Casablanca et Stork) et des marques étrangères fabriquées sous licence (Heineken, 33 Export).

Les brasseries de Tit Mellil et de Fès transforment le malt importé, avec l'utilisation d'autres matières (houblon, levure et ingrédients alimentaires) avec des capacités de traitement de 1 300 000 hl pour Tit Mellil et 235 000 hl pour Fès. La mise en bouteille est ensuite réalisée dans les 2 sites avec 60% de bouteilles consignées et 40% dans des emballages perdus ou en boîtes métalliques.



Brassage

1 535 000 hl/an



Embouteillage

134 000 b/h*

**bouteille par heure*

L'activité « Vin »

Avec sa filiale SVCM, La Société des Boissons du Maroc dispose d'un outil industriel pour la transformation des raisins produits dans les domaines Castel situés à Meknès et Boulaouane sur une superficie avoisinant les 1 300 ha. La production se situe à plus de 100 000 quintaux et donne environ 75 000 hl de vin par an. La grande diversité des cépages plantés sur le vignoble, offre une palette de goûts et de saveurs variés. A travers sa filiale « La Clé des Champs », La Société des Boissons du Maroc distribue dans les magasins Nicolas les vins produits par SVCM ainsi que les vins et spiritueux importés ou produits localement.

Une partie de la production de l'unité de SVCM est destiné à l'export.



Vinification

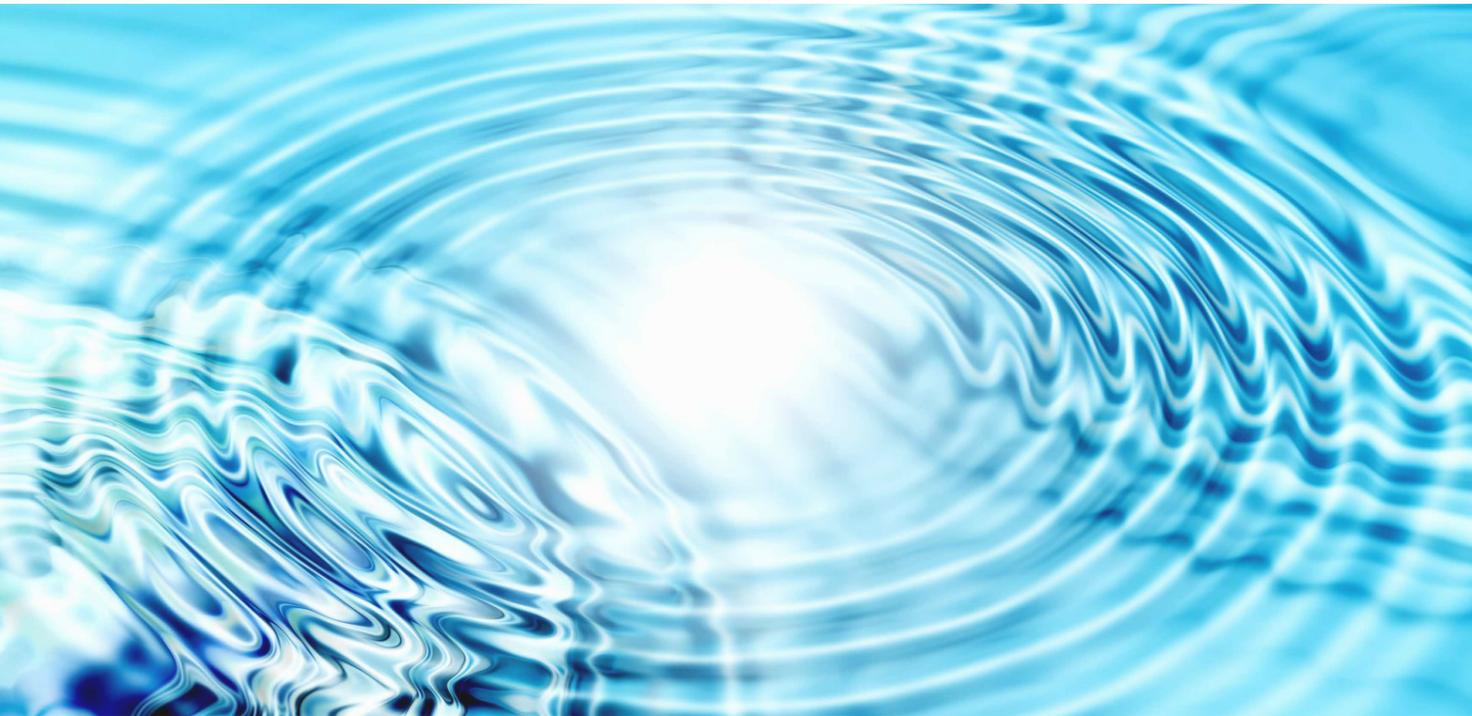
1 00 000 hl/an



Embouteillage

5 000 b/h*

**bouteille par heure*



L'activité « Eau »

En ligne avec sa stratégie de diversification, la Société des Boissons du Maroc a acquis en 2010 la société Euro-Africaine des Eaux (E.A.E) qui exploite la source d'eau de Bensmim. Suite à cette acquisition, la Société des Boissons du Maroc a investi dans l'identité des produits de cette activité et a renforcé sa présence dans le secteur à travers l'importation et la commercialisation des marques étrangères Cristaline et Vichy.

Les efforts déployés depuis l'acquisition, se sont traduits en 2012, par la labellisation des produits de EAE en tant que « Eau minérale naturelle ».



Embouteillage

14 700 b/h*

**bouteille par heure*

Autres activités

Huile d'olive

A travers la filiale SVCM, la Société des Boissons du Maroc produit de l'huile d'olive sur un domaine de plus de 700 hectares dans la région de Meknès pour la commercialisation en vrac sur le marché national et international, ainsi que sous la marque l'oliveraie de Larroque sur le marché local. La cueillette est mécanisée au niveau du domaine. SVCM dispose également d'un matériel de haute technologie pour la trituration d'une huile de qualité supérieure.



Trituration

180 T d'olive/jour

Distribution

La Société des Boissons du Maroc a érigé la distribution comme activité à part entière afin d'augmenter sa proximité avec ses clients et d'assurer le canal de distribution à ses produits, notamment, haut de gamme. C'est ainsi qu'à partir de 2004, la société a lancé l'enseigne Nicolas appartenant au Groupe Castel, dans certaines villes du Royaume et accompagne le lancement d'un premier magasin Super U à Rabat.



Magasin et super marché

10 points de vente

Rapport d'activités

Contexte sectoriel et faits marquants de l'année	20
Performances des activités	22
Analyse des principaux indicateurs opérationnels et financiers	24

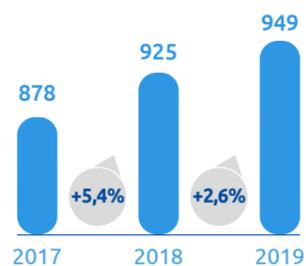


Contexte sectoriel & faits marquants de l'année

Dans un contexte économique marqué par un léger ralentissement de la croissance économique (2,3% vs. 3,0% en 2018), le secteur des boissons alcoolisées a connu une décélération en 2019. La consommation de la bière a connu une progression limitée de 2,6% contre une croissance de 5,4% en 2018 et 7,1% en 2017, tandis que la demande pour les vins & spiritueux poursuit sa tendance baissière et marque un recul de 1,6% en 2019.

Après une année 2018 marquée par le boycott du leader du secteur, le marché de l'eau en bouteille a connu une forte croissance en 2019. Avec un niveau de consommation par habitant relativement faible (28L), le marché national dispose de fondamentaux solides pour sa croissance future et voit l'arrivée de nouveaux acteurs ainsi que l'installation de nouvelles usines.

Consommation de bière au Maroc (millier de hl)



Source : IWSR

Consommation des vins & spiritueux au Maroc (en millier de L)



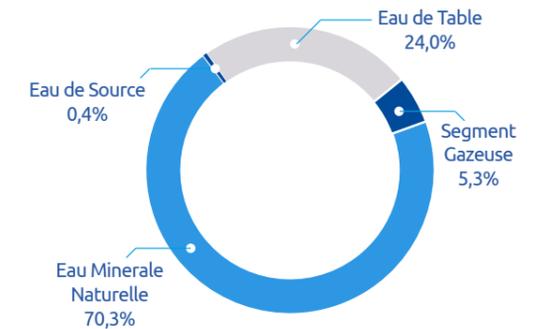
Source : IWSR

Evolution de la consommation de l'eau minérale naturelle (en millier hl)



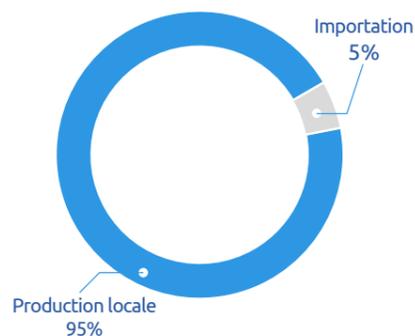
Source : Rapport Nielson 2019

Répartition du marché de l'eau en bouteille par segment



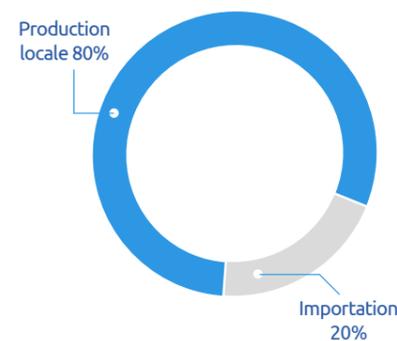
Source : Rapport Nielson 2019

Marché de la bière : répartition par origine



Source : IWSR

Vins & spiritueux : répartition par origine



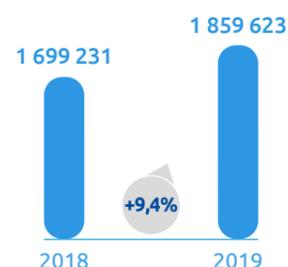
Source : IWSR

Pour la Société des Boissons du Maroc, l'année 2019 a connu la reconfiguration du circuit de distribution de l'activité alcool en faveur des grandes et moyennes surfaces. Ce canal assure désormais 20,5% des volumes de bière écoulés. Le renforcement des canaux de distribution propres à la Société s'est poursuivi en 2019, avec l'ouverture de 2 magasins Nicolas (à Casablanca et à Mohammadia) ainsi que le lancement de l'enseigne Super U à Rabat.

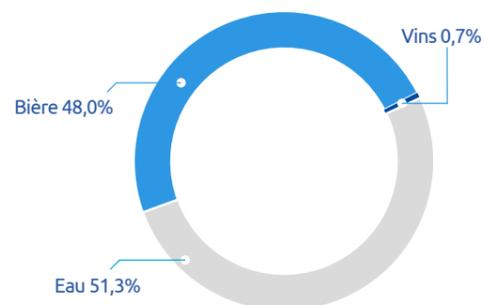
Performances des activités

Bénéficiant de son savoir-faire historique dans les métiers de la production de bière et de la diversification de ses activités, la Société des Boissons du Maroc réalise en 2019 un volume global des ventes de 1 859 622 hl, soit une croissance de 9,4% par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires de l'année s'élève à 2 669 M MAD, en hausse de 3,3%, avec l'activité bière et eau comme contributeurs majeurs à cette croissance.

Volume de ventes en hl



Répartition des volumes de vente



Indicateurs consolidés

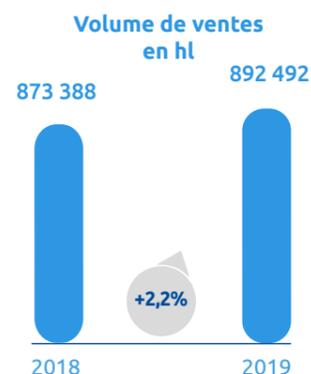
En M MAD	2018	2019	Variation
Chiffre d'affaires consolidé	2 585	2 669	3,3%
Activité bière	2 147	2 182,8	1,7%
Activité vin	126,9	147,2	16,0%
Activité eau	194,4	221,0	13,7%
Activité huile d'olives	36,2	16,5	-54,4%
Autres activités (Nicolas, Super U)	80,5	101,9	26,5%

* Indicateurs consolidés

Activité bière

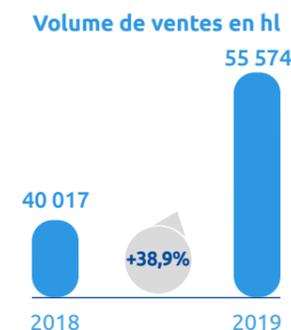
L'activité bière a connu une croissance des ventes de 2,2% par rapport à l'année précédente, passant de 873 388 hl à 892 492 hl, soit une amélioration de 19 104 hl. Cette performance résulte de la croissance des ventes sur les deux marchés de la Société des Boissons du Maroc (domestique et export).

Au niveau du marché domestique, l'activité a profité de la dynamique au niveau du segment premium, ayant bénéficié de l'introduction de nouveaux formats et de nouveaux packagings pour les marques de ce segment et du développement des canaux de vente direct.



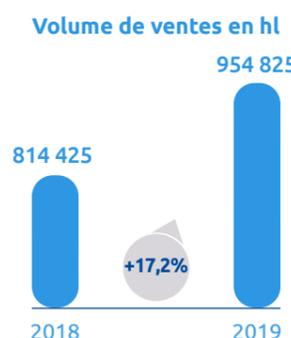
Activité vin

Au titre de l'année 2019, l'activité vin a profité de la forte progression de la production de l'année précédente. Les ventes de vin ont ainsi porté sur 55 574 hl, soit une augmentation de 38,9%. Cette croissance résulte essentiellement de la forte hausse des ventes à l'export en vrac et des ventes sur le marché domestique.



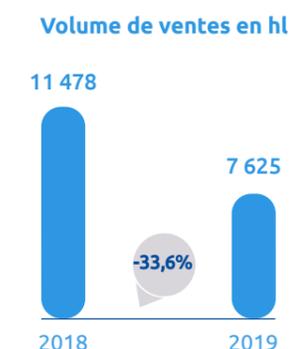
Activité eau

En 2019, l'activité eau continue à fortement progresser avec des volumes de ventes de 954 825 hl soit une hausse de 17,2%, après une année de croissance exceptionnelle en 2018. Cette performance consolide le positionnement de la Société des Boissons du Maroc au niveau du secteur.



Activité huile d'olives

Durant l'année 2018, la production oléicole a connu une forte baisse, impactant négativement les volumes de ventes au titre de l'année 2019. En parallèle à cette conjoncture, les prix de ventes ont connu un recul aussi bien au niveau du marché domestique qu'au niveau du marché à l'export.



Nicolas

La performance de l'enseigne Nicolas a profité pleinement de l'extension du réseau. Avec l'ouverture des magasins Casablanca Oasis et Mohammedia, l'enseigne dispose désormais de 9 points.

Super U

Après une ouverture réussie en Avril 2019, le magasin Super U à Rabat a connu un fort dynamisme avec le lancement de la distribution d'alcool en Juillet 2019.

Performance des principaux indicateurs opérationnels et financiers

Au terme de l'année 2019, le résultat d'exploitation consolidé ressort à 584,2 M MAD, en léger recul de 0,3% par rapport à l'année précédente. Cette performance s'explique essentiellement par une augmentation importante des principaux postes de charges.

Indicateurs consolidés

En M MAD	2018	2019	Variation
Produits d'exploitation consolidés	2 590	2 697	4,1%
Achats revendus et consommés	513	573	11,8%
Impôts et taxes	890	897	0,9%
Charges de personnel	156	169	9,0%
Autres charges d'exploitation	322	346	7,3%
Dotations d'exploitation	126	129	2,0%
Charges d'exploitation	2 006	2 114	5,4%
Résultat d'exploitation	584	582	-0,3%
Marge opérationnelle	22,6%	21,8%	-0,8%

Durant cette année, les coûts de production ont connu une hausse significative liée à l'augmentation des prix des principaux intrants (notamment malt et amidon) et de la hausse non négligeable du prix des fournitures d'emballages (aluminium).

Par ailleurs, les augmentations des salaires (SMIG et SMAG) décidées dans le cadre du dialogue social de l'année 2019 et appliquées à partir du second semestre se sont traduites par une hausse des charges de personnel. A cela s'ajoute le renforcement des effectifs au niveau des différentes filiales.

L'année 2019 a également connu le déploiement de plusieurs chantiers organisationnels, en ligne avec le plan de développement de la Société des Boissons du Maroc. Ceux-ci ont porté essentiellement sur la mise en place de plans de formation et l'adoption de nouveaux outils de gestion de la production et de suivi de la performance, mais aussi l'amélioration de l'infrastructure IT de la société et de ses filiales.

Le développement de l'activité durant cette année a également engendré une progression significative des dépenses de communication, marketing et publicité ainsi qu'une augmentation des frais de transport.

La dynamique positive des activités et la pertinence de la diversification opérée par la Société des boissons du Maroc a permis d'atténuer l'impact de la hausse des charges sur le niveau de la marge opérationnelle qui s'établit à 21,8% au terme de l'année 2019.

Marge opérationnelle par activité*	2018	2019	Variation
Activité bière (SBM s.a)	21,9%	20,7%	-1,1%
Activité vin & activité huile d'olive (SVCM)	6,2%	6,3%	0,1%
Activité eau (EAE)	22,5%	24,8%	2,3%
Activité distribution alcool (LCDC)	5,6%	8,4%	2,8%

* sur la base des indicateurs sociaux

Au terme de l'année 2019, le résultat financier consolidé s'établit à 18 M MAD en hausse de 5 M MAD, sous l'effet de la hausse des produits de placement des excédents de trésorerie.

Après une année 2018 marquée par l'impact défavorable du règlement du contrôle fiscal, le résultat non courant de 2019 s'affiche à -23 M MAD, en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent.

Indicateurs consolidés

En M MAD	2018	2019	Variation
Résultat financier	13	18	36,0%
Résultat non courant	-70	-23	n.s

Les bonnes performances opérationnelles combinées à l'amélioration du résultat financier ont permis de réaliser un résultat net consolidé en croissance de 16,5%, qui s'établit à 377 M MAD.

La marge nette s'élève ainsi à 14,1% au terme de cette année, en amélioration de 160 points.

Indicateurs consolidés

En M MAD	2018	2019	Variation
Résultat avant impôts	528	578	9,4%
Impôts sur les résultats	186	182	-2,1%
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	18	18	0,0%
Résultat net consolidé	324	377	16,5%
Marge nette	12,5%	14,1%	1,6%
Résultat net part du groupe	320	374	16,7%
Intérêts minoritaires	4	4	2,7%

Les capitaux propres consolidés s'établissent à 1 686 M MAD, en progression de 0,8%, sous l'effet de l'augmentation du report à nouveau et du résultat net part du groupe. Le fonds de roulement s'améliore principalement en raison de la baisse de l'actif immobilisé.

Par ailleurs, le besoin en fonds de roulement de la Société augmente de 26,7% (~46 M MAD) en raison de la hausse des stocks. La trésorerie nette ressort ainsi à 799 M MAD en retrait de 2,5%

Indicateurs consolidés

En M MAD	2018	2019	Variation
Capitaux propres consolidés	1 674	1 686	0,8%
Fonds de roulement	991	1 017	2,6%
Besoins en fonds de roulement	172	218	26,7%
Trésorerie nette	819	799	-2,5%

En raison de la hausse du besoin en fonds de roulement, le flux net de trésorerie généré par l'activité recule de 8,9%. Le flux lié aux opérations d'investissement augmente durant l'année 2019, suite à la réalisation d'importants investissements. Ces investissements portent notamment, sur la construction du nouveau siège, la mise à niveau des lignes de production, le renforcement des capacités de l'activité bière en emballages commerciaux et la mise en place d'un système d'information de gestion intégré.

Indicateurs consolidés

En M MAD	2018	2019	Variation
Résultat net des sociétés intégrées	324	377	16,5%
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	462	492	6,5%
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	28	-46	ns
Flux net de trésorerie généré par l'activité	489	446	-8,9%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-385	-366	-4,8%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-385	-366	-4,8%
Variation de la Trésorerie (I+II+III)	40	-20	ns
Trésorerie d'ouverture	779	819	5,1%
Trésorerie de clôture	819	799	-2,5%

Rapport ESG

Un engagement à travers une politique RSE structurée	32
Un engagement auprès des collaborateurs	34
Un engagement pour préserver l'environnement	38
Contribution au développement local	44
Gouvernance	46

Méthodologie de collecte de l'information

Afin de réaliser ce premier exercice de reporting extra-financier, les informations et les données de Société des Boissons du Maroc ont été collectées au sein de l'entreprise, auprès des services compétents, afin de recueillir l'information la plus exhaustive par rapport aux politiques mises en œuvre, ainsi que les indicateurs de suivi existants.

Afin de réaliser ce rapport, l'équipe en charge du projet s'est appuyée sur les lignes directrices de la norme ISO 26 000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises.

Périmètre du reporting

Ce rapport extra-financier prend en compte la société des Boissons du Maroc uniquement et non ses filiales dont l'impact sur ce présent rapport est peu significatif.

Un engagement à travers une politique RSE structurée



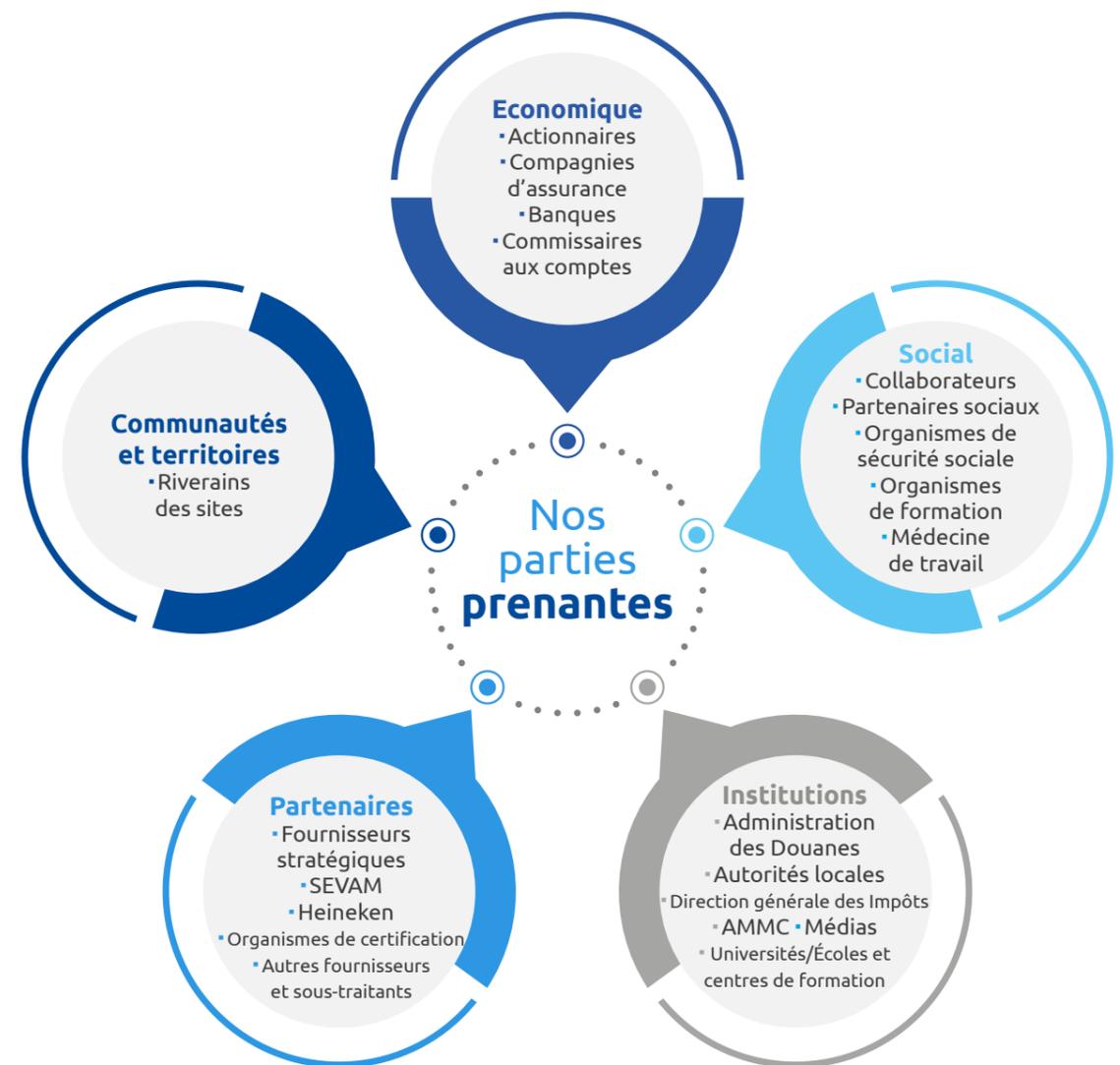
La Société des Boissons du Maroc a très tôt pris en considération sa responsabilité à l'égard de ses différentes parties prenantes pour faire de la Responsabilité Sociale un maillon de sa stratégie de développement.

C'est à travers des valeurs fortes comme l'éthique, la proximité, l'agilité et la transversalité que l'entreprise donne à chacun de ses dirigeants, collaborateurs ou partenaires, des éléments d'appréciation et des références dans la conduite de leurs activités professionnelles au quotidien.

Ces valeurs, déclinées à travers une charte éthique, ont permis d'insuffler une démarche responsable à chaque niveau de l'entreprise et une stratégie qui a eu pour effet d'orienter à la fois la politique sociale et environnementale de la société. Ceci a valu à Boissons du Maroc d'être récompensée par l'obtention du Label RSE de la CGEM en 2012 et par son renouvellement en 2017.

Afin de poursuivre ses efforts et d'instaurer une vraie culture de responsabilité sociale, la société a créé un comité RSE, chargé de réfléchir aux engagements présents et à venir de l'entreprise. Constitué de femmes et d'hommes issues de différentes directions, ce comité a vocation à insuffler cette nouvelle vision au sein de l'entreprise, proposer des programmes et piloter leur mise en œuvre. Il rend compte de ses avis et projets de manière régulière au comité de Direction.

Les parties prenantes de la Société Boissons du Maroc



Un engagement auprès des collaborateurs

Conformément à sa stratégie de responsabilité sociale, la Société des Boissons du Maroc accorde un soin particulier à sa politique de gestion des ressources humaines.

L'entreprise a d'abord formalisé une charte éthique portant notamment sur les droits humains où sont respectés les droits des personnes, les principes d'égalité des chances de tous les collaborateurs, hommes et femmes et des recrutements et promotions basés sur les seules qualités professionnelles.

La politique de gestion des ressources humaines est fondée sur les valeurs de l'éthique, la proximité, l'agilité et la transversalité, qui guident les responsabilités individuelles et collectives de chaque collaborateur. Elle est également basée sur une politique sociale qui permet de créer et d'entretenir un dialogue permanent et riche entre les salariés, les managers et les partenaires sociaux. La gestion et l'évolution de carrière ne sont pas en reste, puisque la politique de la société vise à créer une meilleure adaptation entre le collaborateur et le poste qu'il occupe et permet d'accompagner la montée en compétences de chacun, de professionnaliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise pour progresser dans leurs métiers et élargir leurs compétences à travers un système d'évaluation transparent ainsi que de la formation.

Répartition des effectifs et diversité

	2017	2018	2019
Femmes	9%	8%	8%
Hommes	91%	92%	92%
Effectif total	587	637	635

	2017	2018	2019
Femmes cadres	50%	61%	65%
Femmes non cadres	50%	39%	35%
Total femmes	52	54	52
Hommes cadres	18%	20%	21%
Hommes non cadres	82%	80%	79%
Total hommes	535	583	583
Effectif total	587	637	635

Compte tenu de la nature de l'activité au sein des unités industrielles, l'effectif est majoritairement composé d'hommes. Cependant, l'effectif féminin au sein du siège atteint 34% et le COMEX, instance de gestion de l'entreprise, est composé de 18% de femmes.

Répartition par nature du contrat de travail

	2017	2018	2019
CDD	4%	7%	9%
CDI	68%	70%	67%
INTÉRIMAIRES	28%	23%	24%
Effectif total	816	828	837

La société est engagée dans une démarche de pérennité de l'emploi avec une place prépondérante accordée aux emplois à durée indéterminée. Compte tenu de son activité et de sa saisonnalité, la Société des Boissons du Maroc fait appel à du personnel intérimaire.

Aujourd'hui l'entreprise a pris les mesures nécessaires pour l'intégration progressive des collaborateurs sous contrats précaires.

Au cours des années 2018 et 2019, 90 intérimaires ont été intégrés dans les effectifs permanents de l'entreprise.

En 2019, ce sont 40 contrats en CDD qui ont été transformés en contrats à durée indéterminée.

Dans le cadre de sa démarche de promotion de l'employabilité des jeunes, l'entreprise accueille chaque année des jeunes stagiaires dans le cadre de leurs études, afin de leur apporter une expérience enrichissante avant le démarrage de leur parcours professionnel.

Au titre de l'année 2019, la Société des Boissons du Maroc a accordé 300 mois de stage à 145 bénéficiaires.

Répartition de l'effectif total par catégorie

	2017	2018	2019
Manager	1%	2%	3%
Cadre	14%	16%	16%
Maitrise	15%	13%	12%
Employé	3%	2%	2%
Horaire	39%	43%	43%
Intérimaire	28%	23%	24%
Effectif total	816	828	837

Répartition par ancienneté

	2017	2018	2019
0 ≥ & < 2 ans	4%	17%	19%
2 ≥ & < 5 ans	9%	5%	6%
5 ≥ & < 10 ans	14%	11%	10%
10 ≥ & < 12 ans	7%	8%	5%
12 ≥ & < 20 ans	24%	20%	23%
20 ≥ & < 25 ans	8%	10%	7%
25 ans et plus	7%	6%	7%
Effectif total	587	637	635

Evolution de l'emploi

	2017	2018	2019
Nombre de recrutements	18	31	55
Nombre de démissions	8	5	14
Nombre de licenciements	1	5	11

Formation

	2019
Budget de formation en % de la masse salariale	1,40%

1 577 salariés ont été formés en 2019 à travers 137 sessions de formation sur 83 thèmes, dont l'hygiène, sécurité, environnement, qualité, commercial...

Le plan de formation pour l'ensemble du personnel a atteint 2 000j/homme.

Par ailleurs, 600 salariés ont été sensibilisés au cours de l'année 2019 au respect du code de conduite, par le biais d'une séance de formation dédiée, et cela sur l'ensemble des sites de l'entreprise.

En vue de sensibiliser l'ensemble des fonctions de l'entreprise à la RSE, des formations spécifiques ont porté sur l'intégration de la RSE dans les processus achats et commercial.

Santé et sécurité au travail

	2017	2018	2019
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	7	9	13

La santé et la sécurité des collaborateurs sont une préoccupation essentielle de l'entreprise, qui assure toutes les conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à la préservation à ses salariés et sous-traitants.

En 2019, la société a organisé une campagne de vaccination au profit de ses collaborateurs.

Dialogue Social

	2017	2018	2019
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de représentants du personnel	29	29	29

L'entreprise bénéficie d'un bon climat social, fruit d'un dialogue permanent et constructif avec les partenaires sociaux.

Les salariés de l'entreprise bénéficient de plusieurs avantages sociaux qui font régulièrement l'objet de revalorisations en étroite collaboration avec les partenaires sociaux.

Au cours de l'année 2019, l'entreprise a augmenté le nombre de bénéficiaires du pèlerinage OMRA pour le porter à 15 personnes.

Dans la même lignée et dans le cadre de la renégociation du contrat d'assurance maladie, l'entreprise a relevé le seuil de sa quote part de cotisation pour assurer à ses collaborateurs une meilleure couverture médicale.

Un engagement pour préserver l'environnement

La Société des Boissons du Maroc, en ligne avec sa stratégie de Responsabilité Sociale et Environnementale, porte un intérêt particulier à son impact sur l'environnement et à sa participation pour préserver celui-ci.

Convaincu que la performance économique et la responsabilité environnementale doivent aller de pair, le management de la société a inscrit la gestion de l'impact environnemental dans sa charte. Le management de la société affirme ainsi sa ferme volonté de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, à travers un système de management environnemental, la préservation des ressources, la limitation de la consommation d'eau et des énergies fossiles, la réduction de son empreinte carbone et la valorisation des déchets.

Consommation d'eau

	Site 1 Tit Mellil	Site 2 Fès	Total
Consommation d'eau en m ³	514.636	115458	630.094

Le ratio de la consommation d'eau par litre de produit fini pour le site de Tit Mellil s'élève à 7,14 L. Pour le site de Fès, ce ratio atteint 6,41 L/L de produit fini.

Consommation électrique

Pour concrétiser sa volonté de recourir aux énergies alternatives, la Société des Boissons du Maroc a lancé dès 2018 des investissements pour installer une centrale photovoltaïque au sein de son site de Tit Mellil.

Avec une couverture de 10% des besoins en électricité de l'unité industrielle, la centrale permet de réduire les émissions de 700 tonnes de CO₂ par an.

Le ratio de la consommation d'électricité par litre de produit pour le site de Tit Mellil s'élève à 13,36 Kwh par litre de produit fini. Pour le site de Fès, ce ratio atteint 14,17 Kwh/L.

Conformément à sa démarche de réduction de ses consommations énergétiques, la Société des Boissons du Maroc a conçu son nouveau siège selon les nouvelles normes en vigueur en matière d'efficacité énergétique.

Consommation énergétique totale

	Site 1 Tit Mellil	Site 2 Fès	Total
Consommation d'électricité en KW ^h	9 626 187	2 551 488	12 177 675
Fioul en Litres	2 474 100	577 020	3 051 120
Gasoil en litres	437 300	170 002	607 302

Déchets industriels et effluents

Dans le cadre de son activité brassicole, la Société des Boissons du Maroc produit des déchets de différentes natures. Certains déchets sont issus des emballages des matières premières, d'autres sont issus du processus de transformation industrielle.

Conformément à sa volonté de réduire concrètement son impact environnemental, la Société des Boissons du Maroc a mis en place un dispositif de revalorisation des déchets. Celui-ci passe par l'aménagement de zones de tri sélectif où les matières qui disposent de filières de recyclage sont triées et stockées comme pour le verre cassé, le fer, le carton, le plastique, les résidus des palettes en bois et les boîtes en aluminium.

Au titre de l'année 2019, un espace a été spécialement aménagé au niveau du site de Fès pour le stockage de la ferraille.

Au niveau de la gestion des eaux utilisées dans le cadre de la production industrielle, le site de Fès dispose d'une station d'épuration qui permet de traiter les eaux utilisées dans le processus de production.

Concernant le site de Tit Mellil, une station d'épuration fait l'objet d'études, elle devrait être installée et opérationnelle à horizon 2021.

Emballages

En matière d'emballage, la Société des Boissons du Maroc en partenariat avec l'industrie du verre participe aux efforts de recyclage des bouteilles.

En 2019, le taux de réutilisation des bouteilles a atteint 62%.



Contribution au développement local

Dans le cadre de son engagement social, la Société des Boissons du Maroc soutient différents projets afin de venir en aide aux communautés voisines.

Au cours de l'année 2019, plusieurs actions de mécénat sont venues s'ajouter aux contributions annuelles de l'entreprise auprès de la Fondation Mohamed V, la Fondation Zakoura et SOS Village d'enfants. Soucieuse du bien être de ses riverains, l'entreprise a réalisé des travaux de rénovation de l'école Abdelkrim El Khattabi, mitoyenne de son site de production de Fès.

Afin de permettre aux enfants défavorisés de pouvoir partir en vacances, la société a financé un projet de reconstruction à neuf d'une colonie de vacances à Bensmim près d'Ifrane. Elle a pu ainsi accueillir la première vague d'estivants en juillet 2019.

Gouvernance

Structure de Gouvernance

La Société des Boissons du Maroc est une société anonyme. Elle est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration était composé de 9 membres. Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général sont dissociées conformément à la meilleure pratique internationale.

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte en date du 27 avril 2020, les statuts ont été mis en harmonie avec les dispositions de la Loi n° 17/95 telle que modifiée et complétée par la loi n°20-19 relative aux sociétés anonymes.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2020, les actionnaires ont approuvé la nomination de deux administrateurs indépendants.

La durée des fonctions des administrateurs est désormais de trois (3) années comparées à six années auparavant.

Le Conseil d'Administration se compose désormais de 11 membres.

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2019

Le Conseil d'Administration est composé de 9 administrateurs, dont :

Administrateurs		Indépendance	Membre Exécutif O/N	date de nomination	date d'expiration du mandat actuel
Michel PALU	Président	Non	Non	26 Mai 2003	Clôture Exercice 2020
Pierre Castel	Membre	Non	Non	26 Mai 2003	Clôture Exercice 2020
Jean-Claude PALU	Membre	Non	Non	26 Mai 2003	Clôture Exercice 2020
Guy DE CLERCQ	Membre	Non	Non	26 Mai 2003	Clôture Exercice 2020
Laurence DEQUATRE	Membre	Non	Non	22 Avril 2018	Clôture Exercice 2020
Mohammed Reza Nouri ESFANDIARI	Membre	Non	Non	18 mai 2009	Clôture Exercice 2020
MDI représentée par Gilles MARTIGNAC	Membre	Non	Oui	29 Juin 2004	Clôture Exercice 2021
CIMR représentée par Khalid CHEDDADI	Membre	Non	Non	10 Mai 2006	Clôture Exercice 2023
HEINEKEN BEVERAGES SWITZERLAND AG représentée par Lieven Louis VAN DER BORGHT	Membre	Non	Non	20 Sept 2010	Clôture Exercice 2022

Critères d'indépendance des Administrateurs

Le Conseil d'Administration a adopté les critères d'indépendance tels qu'ils sont définis par l'article 41 bis de la loi 20-19, modifiant et complétant la loi 17-95.

Parité

Le taux de représentation des femmes au Conseil d'Administration au 27 avril 2020 est de 25%, dont deux administratrices indépendantes.

Taux de présence aux séances du Conseil

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'Administration a tenu trois réunions, le taux de présence des membres était de 100%.

Processus d'évaluation de la performance de l'instance de gouvernance

Le processus d'évaluation du Conseil d'Administration est en cours d'élaboration.

Rémunération des administrateurs

Au titre de l'exercice 2019, il a été versé aux administrateurs et membre du comité d'audit, à titre de jetons de présence, une somme global de 5 200 000,00 dirhams.

Mandats des Administrateurs dans d'autres Conseils d'Administration

M. Michel PALU	<ul style="list-style-type: none"> - Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ; - Euro Africaine des Eaux – EAE ; - Clé des Champs – CDC ; - Cépages Marocains Réunis – CMAR ; - Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ; - MAROPAC ; - Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;
M. Jean-Claude PALU	<ul style="list-style-type: none"> - Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ; - Euro Africaine des Eaux – EAE ; - Clé des Champs – CDC ; - Cépages Marocains Réunis – CMAR ; - Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ; - MAROPAC ; - Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;
M. Pierre CASTEL	<ul style="list-style-type: none"> - Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ; - Euro Africaine des Eaux – EAE ;
M. Guy DE CLERCQ	<ul style="list-style-type: none"> - Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ; - Euro Africaine des Eaux – EAE ; - Clé des Champs – CDC ; - Cépages Marocains Réunis – CMAR ; - Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ; - MAROPAC ; - Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;
Mme Laurence DEQUATRE	- Aucun autre mandat au Maroc.
M. Mohammed Reza NOURI ESFANDIARI	-
Société Marocaine d'Investissements et de Services (MDI), Représentée par M. Gilles MARTIGNAC	<ul style="list-style-type: none"> - Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ; - Euro Africaine des Eaux – EAE ; - Clé des Champs – CDC ; - Cépages Marocains Réunis – CMAR ; - Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ; - Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;

Mandats des administrateurs dans d'autres conseils d'administration (suite)

<p>Société : Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR), Représentée par M. Khalid CHEDDADI</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Auto Hall ; - Atlas Hospitality ; - IMC ; - COSUMAR ; - Crédit Immobilier et Hôtelier ; - AXA Assurances Maroc ; - Arrawaj IMC ; - RAMICAL ; - AKILAM ; - LARBEL ; - Upuline Ventures ; - Lesieur Cristal.
<p>M. CHEDDADI en qualité de représentant permanent de la CIMR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - AFMA ; - AL MADA HOLDING ; - A6 Immobilier ; - Banque Centrale Populaire ; - CFG BANK ; - Ciments du Maroc ; - Lesieur Cristal ; - EQDOM ; - Jorf Fertilizers Company V ; - Lafarge Holcim Mar ; - OLEA Capital Fund ; - RISMA ; - SEPRESS ; - Société de Se de Mohammedia ; - SOMED ; - SONASID ; - Warak Press.
<p>Société : HEINEKEN Beverages Switzerland AG, Représentée par M. Lieven Louis VAN DER BORGHT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun autre mandat au Maroc

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Ce comité, dont la composition est fixée par le Conseil d'Administration ne peut comprendre que des administrateurs non exécutifs. Ce comité est composé de trois (3) membres au moins.

Sans préjudice des compétences et responsabilités des organes chargés de l'administration, de la direction ou de la gestion, le Comité d'Audit est notamment chargé : 1) du suivi de l'élaboration de l'information destinée aux actionnaires, au public et à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; 2) du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et, le cas échéant, de gestion des risques liés à la société ; 3) du suivi du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés ; 4) de l'examen et du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à l'entité contrôlée. Il émet une recommandation à l'assemblée générale sur les commissaires aux comptes dont la désignation est proposée. Il rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Composition du Comité d'Audit au 31 décembre 2019

Membres	Fonction	Administrateur Indépendant
M. Khalid CHEDDADI	Président	Non
Mme Laurence DEQUATRE	Membre	Non
M. Guy DE CLERCQ	Membre	Non

Au titre de l'exercice 2019, le Comité d'Audit s'est réuni à 3 reprises.

Comité de Réflexion Stratégique

Le Comité Stratégique est chargé d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations concernant l'élaboration et l'arrêté des orientations stratégiques du Groupe.

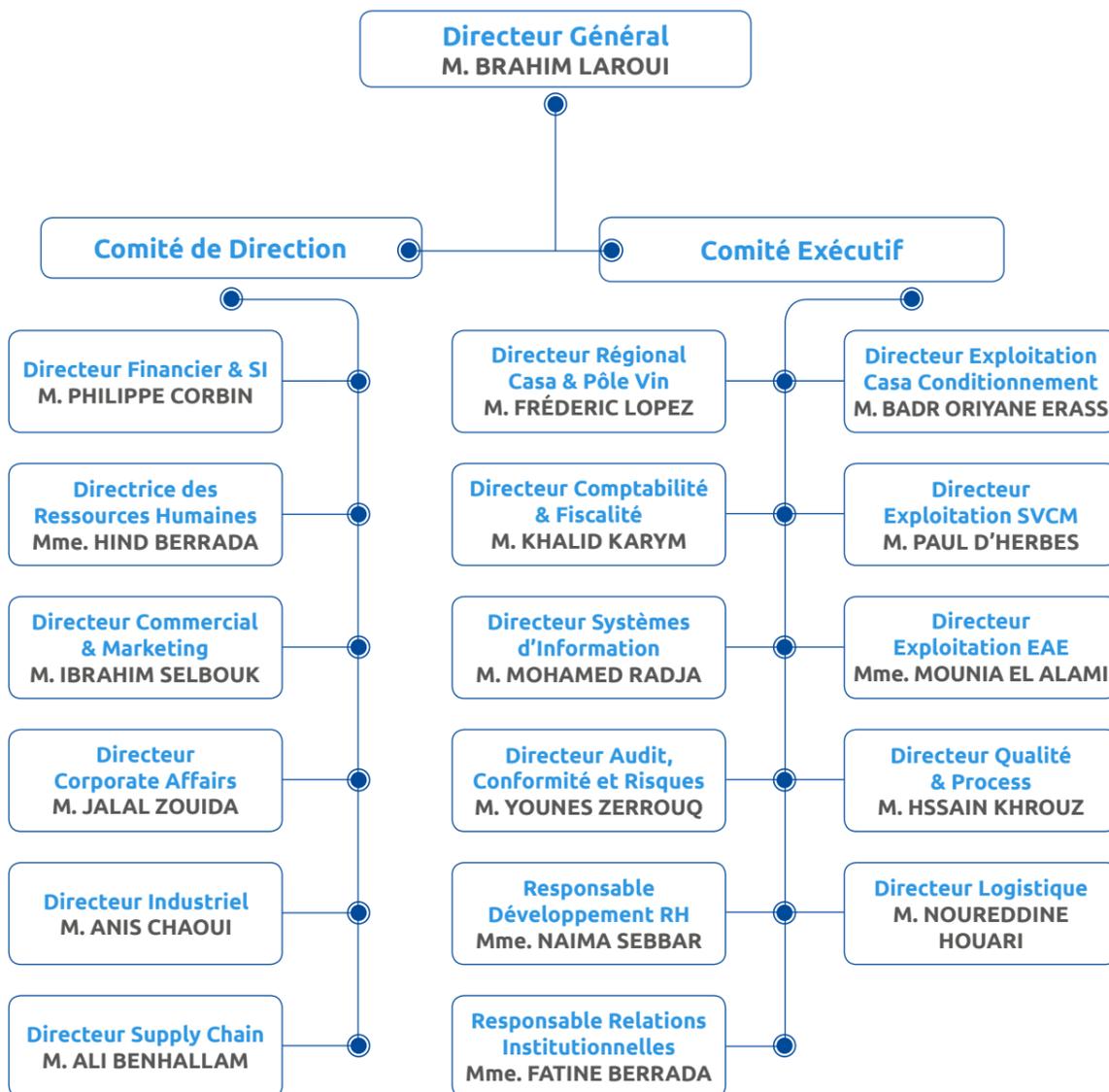
Composition du Comité de Réflexion Stratégique au 31 décembre 2019

Membres	Fonction	Administrateur Indépendant
Khalid CHEDDADI	Président	Non
Gilles MARTIGNAC	Membre	Non

Au cours de l'année 2019, le Comité de Réflexion Stratégique s'est réuni 2 fois.

Organisation & management

L'évolution continue de la Société des Boissons du Maroc et son développement en groupe, moderne diversifié et ouvert sur le monde, se sont accompagnés du renforcement de son organisation. Au fil des années, la Société des Boissons du Maroc a bâti une structure organisationnelle efficiente, orientée vers la création de valeur dans ses différentes activités et à différents niveaux de la chaîne de valeur de ses métiers.



Présentation des membres du Comité de Direction

Composition du Comité de Direction

M. Brahim LAROUI	Directeur Général
M. Philippe CORBIN	Directeur Financier et Systèmes d'information
M. Jalal ZOUIDA	Directeur Corporate Affairs
M. Ibrahim SELBOUK	Directeur Commercial et Marketing
M. Anis CHAOUI	Directeur Industriel
M. Ali BENHALLAM	Directeur Supply Chain
Mme Hind BERRADA	Directeur des Ressources Humaines

Véritable organe de pilotage et de réflexion, le Comité de Direction rassemble les principales fonctions de la Société pour veiller à la bonne exécution de orientations stratégiques et les directives formulées par les organes de gouvernance.

M. Brahim LAROUI – Directeur Général

M. LAROUI a occupé plusieurs fonctions clés auprès des leaders mondiaux des boissons et des produits de grande consommation. Avant de rejoindre la Société des Boissons du Maroc en 2015 en tant que Directeur Commercial et Marketing, M. LAROUI a développé une solide expérience en tant que Directeur Général d'entité de premier plan, notamment dans le secteur agricole.

Depuis 2016, M. LAROUI est Directeur Général de la Société des Boissons du Maroc. M. LAROUI est titulaire d'une Maîtrise de Gestion Marketing/finance de l'université Paris Dauphine.

M. Philippe CORBIN - Directeur Financier et Systèmes d'Information

M. CORBIN a rejoint la société en 2019 comme Directeur Financier et des Systèmes d'Informations. Préalablement à la Société des Boissons du Maroc, M. CORBIN a évolué pendant plus de 12 ans dans les fonctions de Secrétaire Général et Directeur Financier au sein d'entreprises multinationales en Afrique de l'Est, Afrique Centrale et Maghreb. M. CORBIN dispose également d'une expérience en communication financière et en banque d'affaires en Europe. Il est titulaire d'un Master Grande École avec spécialisation en Finance.

M. Jalal ZOUIDA - Directeur Corporate Affairs

M. Zouida a rejoint la Société des Boissons du Maroc en 2015 en tant que Directeur Juridique pour évoluer en 2018 comme Directeur corporate affairs. Il est titulaire d'un Master en droit des ressources humaines et dispose d'une large expérience dans les métiers du droit au niveau de plusieurs institutions de premiers plans (banque, holding, industries et services).

M. Ibrahim SELBOUK - Directeur Commercial et Marketing

M. SELBOUK a intégré Société des Boissons du Maroc en 2011 et a occupé plusieurs responsabilités dans les fonctions de la logistique et des achats avant d'être nommé Directeur commercial et marketing. M. SELBOUK est ingénieur agronome et titulaire d'un master en achats & logistique de l'ISCAE. Il dispose de plusieurs années d'expérience dans la distribution et la vente.

M. Anis CHAOUI - Directeur Industriel

M. Chaoui évolue au sein de la société depuis 2006 en occupant plusieurs postes de direction, avant de prendre en charge la direction industrielle de la société en 2017. Il est ingénieur d'Etat et dispose d'une solide expérience dans l'industrie agroalimentaire au Maroc.

M. Ali BENCHALLAM - Directeur Supply Chain

M. Benchallam est titulaire d'un diplôme en ingénierie chimique de City College of New York. Avant de rejoindre Société des Boissons du Maroc en 2019, M. Benchallam a évolué pendant 20 ans dans les métiers de la production, la distribution et la logistique au sein d'entreprises leaders dans leurs secteurs d'activité.

Mme Hind BERRADA - Directrice des Ressources Humaines

Mme BERRADA a rejoint la Société des Boissons du Maroc début 2020 pour occuper le poste de directrice des ressources humaines après un parcours riche dans l'industrie et les services, principalement dans le secteur pharmaceutique. Mme Hind BERRADA est titulaire d'un Master en sciences humaines appliquées de l'université Al Akhawayn.

Rémunération des dirigeants

L'enveloppe de rémunération du comité de direction s'élève à 21 800 000 dirhams en 2019, toutes charges comprises.

Relations avec les actionnaires

Conformément aux exigences réglementaires, la Société des Boissons du Maroc informe régulièrement ses actionnaires par le biais de son site internet où sont répertoriés l'ensemble des publications légales exigées pour toute société cotée en bourse.

Date	Titre
29 novembre 2019	Communiqué de presse T3 2019
25 septembre 2019	Communiqué de presse S1 2019
20 août 2019	Communiqué de presse T2 2019
24 mai 2019	Communiqué post AGO 30 avril 2019
28 mars 2019	Avis de convocation AGO 30 avril 2019
25 mars 2019	Communiqué de presse Résultats 2018
22 janvier 2019	Communiqué relatif à un profit warning

Éthique, déontologie et prévention de la corruption

La Société des Boissons du Maroc, en tant que membre du Groupe Castel, dispose d'un code de conduite qui répertorie les règles de conduite à suivre par tous les collaborateurs dans le cadre de leurs activités professionnelles.

A travers la mise en place de ce code, le Groupe attend de ses fournisseurs, ses intermédiaires et l'ensemble de ses partenaires commerciaux, une application de standards de conduite équivalents. Lorsqu'ils conduisent des activités pour le compte de la Société des Boissons du Maroc, les partenaires commerciaux doivent également s'engager à respecter l'intégralité du code.

Ce code couvre : le respect des lois et des règlements, les conflits d'intérêts, les due diligences et les engagements des partenaires commerciaux, la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, les cadeaux et invitations, les actions caritatives, parrainage et mécénat, le respect du droit de la concurrence, le respect des collaborateurs, l'environnement, l'usage des systèmes informatiques et les réseaux sociaux, la consommation d'alcool et la confidentialité.

Pour aider et former les collaborateurs à interpréter les obligations prévues ou à déterminer l'attitude à adopter pour s'y conformer, la société a nommé des référents éthiques et mis en place un Comité Éthique. Le fonctionnement du comité est couvert par un guide de fonctionnement détaillé.

Afin d'assurer le respect du code, le Groupe dispose d'une procédure de signalement. Si un collaborateur du Groupe estime avoir été témoin d'une conduite contraire au code, il peut soit informer un référent éthique ou effectuer un signalement en ligne via la plateforme dédiée. Tout signalement reçu est traité de manière confidentielle, notamment en ce qui concerne l'identité de l'auteur du signalement. La recevabilité d'un signalement est décidée par le Comité Éthique.

La cotation en bourse impose à la société, ses dirigeants et collaborateurs le respect de règles déontologiques applicables aux informations privilégiées et aux délits d'initiés. En effet, le code de déontologie boursière en vigueur édicte les règles régissant l'utilisation et la communication de l'information privilégiée et devant être suivies par les personnes initiées, y compris celles qui le sont à titre occasionnel.

Ethique dans les affaires

La Société des Boissons du Maroc, en tant que membre du Groupe Castel, dispose d'une charte éthique et d'un code de conduite qui régissent l'éthique de l'entreprise dans ses interactions quotidiennes avec ses différentes parties prenantes.

Afin de s'assurer du respect des règles éthiques, l'entreprise s'est dotée d'un Comité Ethique local qui veille à l'application des dispositions du code. L'entreprise a également mis en place un dispositif de signalement qui permet à travers une ligne téléphonique et un email dédiés de saisir le Comité éthique local ou le Comité Ethique du Groupe afin de signaler le non-respect du code.

Concurrence loyale

La Société des Boissons du Maroc dispose d'une charte éthique de comportement à la fois en interne entre collaborateurs, mais également vis-à-vis des partenaires, clients et autres publics externes. Selon les dispositions de cette charte, l'entreprise agit de façon loyale en respectant les règles de la saine concurrence, et refuse de conclure tout accord illicite avec des concurrents, des clients ou des fournisseurs.

Relations avec les fournisseurs

La charte éthique de l'entreprise régit également les relations avec l'ensemble de ses fournisseurs, à travers un engagement de leur part, à respecter un ensemble de conformités liées notamment aux conditions et à la durée du travail, à la lutte contre le travail des enfants, à la régularité sociale, à l'égalité et la non-discrimination, au respect de la liberté syndicale, à la lutte contre les abus sexuels sur mineurs et la précarité de l'emploi. Au-delà des aspects relatifs aux droits humains et à l'aspect social, la charte de l'entreprise comprend également des principes liés à la protection de l'environnement, à savoir le respect de la réglementation en vigueur, la minimisation des consommations de ressources, le recours au recyclage dans la mesure du possible et la limitation de la pollution de manière générale.

L'entreprise, à travers son code éthique, fait en sorte de partager ses valeurs de responsabilité sociale et environnementale avec ses partenaires fournisseurs et sous-traitants. Elle les incite également à respecter les principes de son code de conduite, qui vise notamment à prévenir les risques de non-conformité par rapport aux lois, à la lutte contre la corruption au trafic d'influence et au blanchiment d'argent.

L'ensemble de ces dispositions sont publiées sur le site internet de l'entreprise et font l'objet d'un document d'engagement signé par chaque prestataire de l'entreprise. Chaque contrat cadre comporte parmi ses clauses, un paragraphe spécifique relatif au code de bonne conduite de la société.

Politique cadeaux

Dans le cadre de sa politique RSE visant entre autres à lutter contre la corruption, la Société des Boissons du Maroc a mis en place une politique cadeaux. Cette politique définit des seuils au dessus desquels tout cadeau offert ou reçu fait l'objet d'une procédure d'enregistrement, puis en fonction de sa nature peut être soit partagé avec les collègues, soit refusé, soit donné à une organisation caritative.

Procédure de signalement

L'entreprise ne s'est pas contenté de mettre en place un code de bonne conduite, mais elle a également prévu un dispositif qui permet de saisir le comité d'éthique à travers le référent éthique de chaque site. Saisi de manière anonyme, le comité d'éthique a la possibilité d'enquêter puis de prendre les actions correctives nécessaires en fonction de l'incident et de son niveau de gravité.

Respect des intérêts des clients et des consommateurs

Satisfaction clients

La satisfaction client est une priorité pour la société, les collaborateurs sont à l'écoute des clients pour répondre au mieux à leurs demandes, dans le cadre d'une relation de partenariat loyal avec les clients.

Confidentialité des données à caractère personnel

A travers sa charte éthique, l'entreprise s'engage à protéger la confidentialité des données à caractère personnel des clients et consommateurs et n'utiliser ces informations que dans le cadre des missions pour lesquelles elles ont été recueillies.

Qualité, sécurité et santé des consommateurs

Démarche qualité et sécurité

Comme toute entreprise intervenant dans le domaine de l'agroalimentaire, la Société des Boissons du Maroc assure la sécurité de ses produits pour préserver la santé des consommateurs. C'est la raison pour laquelle l'engagement qualité a été érigé en priorité à tous ses niveaux. L'importance du marché intérieur, ainsi que l'ouverture progressive sur les marchés à l'export ont toujours été synonymes d'exigence de qualité dans le pilotage des méthodes de travail et des outils de production. L'ensemble des collaborateurs de la société veille tous les jours à faire des actions de certification et de conformité, de vrais moyens de progrès et de performance. La totalité des sites industriels de l'entreprise sont certifiés ISO 9001, relative au management de la qualité, ISO 22 000 et FSSC 22 000 relatives à la sécurité des denrées alimentaires.

Au cours de l'année 2019, l'unité de production de Tit Mellil a fait l'objet d'un audit de Heineken, des audits de renouvellement de certification ISO 9001 v 2015, ISO 22 000 v 2005 et FSSC 22 000 v4.

L'unité de production de Fès a pour sa part fait l'objet des audits de renouvellement de certification ISO 9001 v 2015, ISO 22 000 v 2018 et FSSC 22 000 v4.

Santé des consommateurs

Dans le cadre de sa démarche éthique et conformément aux recommandations des organismes internationaux, la Société des Boissons du Maroc en tant que producteur de boissons alcoolisées se doit d'informer ses collaborateurs et ses clients sur les méfaits de l'abus d'alcool sur la santé.

L'entreprise a ainsi déployé en interne un programme de sensibilisation à travers une campagne d'affichage pour sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs.

Au niveau de ses clients finaux, l'entreprise a déployé sur l'ensemble de ses produits contenant de l'alcool une mention concernant les risques liés à l'abus d'alcool, bien que ce ne soit pas une obligation de la législation marocaine.

Comptes & rapports

Rapport de gestion	56
Comptes consolidés	68
États financiers	68
Notes aux comptes	72
Rapport général des commissaires aux comptes	78
Comptes sociaux	80
États financiers	80
Rapport général des commissaires aux comptes	84
Rapport spécial des commissaires aux comptes	86
Déclaration des honoraires des commissaires aux comptes	88

Rapport de gestion

Faits marquants

En 2019, la croissance économique nationale devrait s'établir, selon les prévisions du Haut-Commissariat au Plan, à 2,3% contre 3,0% une année auparavant. Ce ralentissement est dû au repli du secteur primaire de 4,3% contre 3,8% en 2018, non compensé par les activités du secteur secondaire hors énergie qui ne devraient progresser que de 2,3% en 2019.

Sur le plan interne, le Groupe des Boissons du Maroc (GBM) réalise une croissance de son activité principale « Bière » de 2,2%, particulièrement grâce à la bonne performance de ses ventes à l'Export qui progressent de +67,5% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité « Eau » opérée sous la marque Ain Ifrane, enregistre une amélioration remarquable de ses volumes de 17,0% pour l'équivalent de 137 592 HL de ventes additionnelles et ce, malgré la forte croissance des ventes déjà opérées en 2018, suite à la campagne de boycott. Cette activité confirme ainsi sa bonne performance commerciale et son fort positionnement sur le marché national aux travers d'une part de marché qui dépasse désormais les 10%.

L'activité « Vin » du Groupe enregistre quant à elle une forte progression de ses volumes de ventes de presque 39%. Cette performance s'illustre par la forte évolution de ses ventes à l'Export et de ses ventes en vins importés de presque +44%.

L'année 2019 a également été marquée par :

- ▶ La reconfiguration du circuit de distribution de l'activité alcool. En effet, le groupe Label'Ve, partenaire historique de GBM, concentre potentiellement 40% du volume de distribution à travers son partenariat avec notre principal revendeur. Ce partenariat se traduit par un renforcement du réseau de grande distribution du Groupe et la consolidation des relations avec les distributeurs historiques ;
- ▶ L'obtention de l'accord de l'Agence du Bassin Hydraulique de Sebbou pour l'augmentation de l'autorisation de captage de l'Eau de la source Ben Smim ;
- ▶ La poursuite de la politique de diversification des canaux de distribution par l'ouverture d'un magasin Super U à Rabat et de deux magasins Nicolas à Casablanca et Mohammedia ;
- ▶ Le lancement du projet informatique de migration de nos infrastructures vers un nouveau Système d'Information de gestion intégrée ;
- ▶ Le contrôle fiscal lié à la société filiale la Clé Des Champs, relatif à l'impôt sur les sociétés, la TVA et l'Impôt sur le revenu, et qui a généré des rappels d'impôts et pénalités pour un montant global de 1,0 MDH. La reprise de provisions pour risques et charges liée aux normes IAS 19 pour un montant de 7,8 MDH ;

- ▶ La charge fiscale supplémentaire de plus de 13 MDH liée à l'institution de l'Impôt de Cohésion sociale ;
- ▶ Enfin, le déménagement du Siège social de la Société des Boissons du Maroc, fin décembre 2019, dans son nouveau bâtiment, à Casablanca.

Dans ce contexte, le Groupe Boissons du Maroc réalise, au 31 décembre 2019, un Chiffre d'affaires de 2 669,4 MMAD en croissance de 3,3% par rapport à l'année précédente. Le Résultat d'Exploitation s'affiche quasi stable à 582,4 MMAD.

Le Résultat Net, quant à lui, affiche une progression de 16,5% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 377,4 MMAD à la fin de l'exercice.

L'activité et les résultats

Le chiffre d'affaires HTVA a enregistré une amélioration de 3,0% pour l'équivalent de 74,2 MDH qui résulte essentiellement de :

- ▶ l'augmentation du chiffre d'affaires de la bière de 1,8% pour l'équivalent de 39,7 MDH,
- ▶ la progression du chiffre d'affaires de l'eau pour 26,6 MDH, soit 13,7%,
- ▶ la hausse du chiffre d'affaires des vins de 10,3% pour l'équivalent de 7,3 MDH.

Le résultat d'exploitation s'est élevé, au terme de l'année 2019, à 520,1 MDH contre 532,2 MDH en 2018, en baisse de 2,3% pour l'équivalent de 12,1 MDH. Les principaux éléments à l'origine de cette contre-performance sont :

- ▶ la baisse des prix moyens de vente nets des remises de fin d'année de 15,6 MDH ;
- ▶ la hausse de la masse salariale de 13,7 MDH ;
- ▶ l'augmentation des frais du Marketing de 9,8 MDH ;
- ▶ la baisse des reprises nettes des provisions d'exploitation de 7,5 MDH ;
- ▶ la hausse des frais du transport de 7,2 MDH ;
- ▶ la progression des autres charges de 5,2 MDH, notamment les loyers pour 5,8 MDH ;
- ▶ la hausse des prix des matières de 4,2 MDH, notamment le malt et les boites pour 3,1 MDH et 2,3 MDH ;

La baisse de la marge opérationnelle a toutefois été atténuée par l'impact favorable de la marge brute liée à la progression des volumes pour 45,5 MDH et la baisse des dotations aux amortissements pour 7,0 MDH.

Le résultat financier a enregistré une baisse de 1,6 MDH, résultant essentiellement de la baisse des dividendes reçus des filiales pour 6,7 MDH. Cette baisse a été compensée en majeure partie par l'amélioration des produits liés aux placements des excédents de trésorerie pour 5,2 MDH.

Compte tenu du solde financier, le résultat courant s'est établi à 572,2 MDH.

Le résultat net s'est situé au terme de l'exercice 2019 à 387,6 MDH et tient compte d'un impôt sur les sociétés de 166,8 MDH et d'un résultat non courant de -17,7 MDH dont les principaux éléments sont :

- ▶ les plus-values sur cessions des immobilisations pour 11,9 MDH, liées principalement à la reprise et correction du fonds de consignation pour 18,0 MDH ;
- ▶ les charges de contribution à la cohésion sociale pour 13,3 MDH ;
- ▶ les charges de restructuration pour 13,1 MDH ;
- ▶ les reprises aux provisions pour risques et charges relatives à la norme IAS 19 pour 7,6 MDH ;
- ▶ les dotations aux provisions pour risques et charges relatives à l'impôt sur le revenu de l'exercice 2019 pour 3,2 MDH.
- ▶ les cadeaux et dons pour 3,3 MDH ;
- ▶ les dotations nettes des reprises aux provisions pour risques et charges relatives aux litiges sociaux pour 2,4 MDH.
- ▶ les dividendes prescrits pour 2,4 MDH ;
- ▶ les créances devenus irrécouvrables pour 2,3 MDH ;
- ▶ les dotations nettes des provisions pour dépréciation de l'Actif pour 0,6 MDH.

La situation financière et les investissements

Les capitaux propres ont augmenté de 25,4 MDH, principalement sous l'effet des résultats de l'exercice 2019 pour 387,6 MDH qui ont pu absorber en totalité la distribution des dividendes au titre de l'année 2018 pour 362,2 MDH.

Le fonds de roulement a enregistré une hausse de 11,2 MDH, sous l'effet de l'augmentation des capitaux propres, atténuée en partie par la baisse des provisions durables pour risques et charges pour 5,2 MDH, par la diminution de la dette de

financement du projet de la station photovoltaïque pour 5,5 MDH et par la hausse de l'actif immobilisé pour 3,9 MDH.

Les besoins en fonds de roulement ont enregistré une hausse de 26,7 MDH, expliquée comme suit :

- ▶ baisse des dettes envers l'Etat pour 57,0 MDH ;
- ▶ hausse des stocks pour 31,7 MDH ;
- ▶ augmentation des créances clients pour 24,9 MDH ;
- ▶ baisse des dettes envers le personnel pour 3,7 MDH.

Ces besoins en fond de roulement ont été absorbés en partie par :

- ▶ la hausse des dettes fournisseurs pour 73,4 MDH ;
- ▶ la baisse des autres débiteurs pour 16,6 MDH, notamment le règlement partiel du siège pour 16,0 MDH ;

La trésorerie nette s'est élevée à la clôture de l'exercice 2019 à 635,6 MDH, contre 651,1 MDH à fin 2018, en baisse de 15,5 MDH.

La décomposition des dettes fournisseurs par échéance au 31 décembre 2019 se présente comme suit : (Valeurs en dhs)

	Montant des dettes fournisseurs à la clôture	Montant des dettes non échues	Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues de plus de 90 jours
31/12/2018	141 878 739,75	123 423 098,66	204 620,84	447 451,36	119 563,80	17 684 005,09
31/12/2019 (1)	248 381 430,67	177 542 589,83	0,00	895 196,92	745 302,13	26 762 821,81

(1) L'écart entre l'analyse par échéance et le total de l'année est de 42 435 519,98 dhs qui correspond au montant des dettes fournisseurs étrangers

Les investissements réalisés au titre de l'exercice 2019, se sont élevés à 114,7 MDH et correspondent principalement à l'achat d'emballages commerciaux retournables pour 37,8 MDH, à la construction du nouveau siège pour 21,4 MDH et aux immobilisations incorporelles liées au Projet SAP pour 17,7 MDH.

Activité des filiales et des participations

Au 31 décembre 2019, la situation des titres de participation se présente comme suit :

Sociétés	Capital social en DH	Nombre de titres détenus par SBM	Taux de participation	Valeurs nettes au 31/12/2019
SVCM	117 354 000	762 877	65,00%	171 411 858,00
LA CLE DES CHAMPS	18 000 000	100 000	50,00%	10 000 000,00
MAROPAC	5 500 000	55 000	100,00%	5 015 423,78
EAE	130 000 000	1 300 000	100,00%	162 261 009,46
ASAO	200 000	2 000	100,00%	0,00
Total				348 688 291,24

Société de vinification et commercialisation du maroc (svcm)

Au 31 décembre 2019, votre société détenait 65,00% du capital social de la société SVCM.

Indicateurs	Capital social en DH	Nombre de titres détenus par SBM	Taux de participation
Chiffre d'affaires HTVA	146,7	-1,5%	144,6
Résultat d'exploitation	9,1	-0,1%	9,1
Taux de marge opérationnelle	6,2%	+0,1 bp	6,3%
Résultat financier	0,4	-95,4%	0,0
Résultat non courant	0,4	-126,7%	-0,1
Résultat net	7,3	-8,7%	6,7

L'année 2019 a été marquée par une baisse de la production de vin de 11,1% qui s'est située à 38 265 Hl contre 43 045 Hl en 2018.

L'activité oléicole a par contre enregistré une forte progression avec une production de 1 262,2 Tonnes contre 613,3 Tonnes l'année précédente.

Sur le plan commercial, les ventes globales de vins ont atteint au titre de l'année 2019, le volume de 53 368 Hl contre 38 402 en 2018, en hausse de 14 967 Hl, soit 39,0%. Cette performance résulte principalement de la hausse significative de la production de vins en 2018 de 48,1%.

Les ventes de l'huile d'olives au titre de l'année 2019, ont porté sur un volume global de 7 651 Hl, en baisse de 33,4% par rapport à l'année précédente, pour l'équivalent de 3 845 Hl. La baisse des ventes de l'huile d'olives fait suite à la diminution de la production d'huiles d'olives en 2018 de 45,0%.

L'année 2019 a été marquée, également, par des baisses des prix de vins à l'export de 10,3%, des prix de ventes à SBM de 4,6% et

Les prix moyens de vente de l'huile d'olives ont accusé une baisse, passant de 34,8 dh/kg en 2018 à 23,7 dhs/kg en 2019.

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'année 2019 s'est situé à 144,6 MDH contre 146,7 MDH en 2018, en baisse de 1,5% soit l'équivalent de 2,1 MDH. Cette contre-performance s'explique par :

- ▶ la baisse du chiffre d'affaires de l'activité « huile d'olives » pour 20,2 MDH, expliquée par la diminution des volumes pour 13,3 MDH conjuguée à l'impact défavorable du recul des prix moyens de ventes pour 6,9 MDH ;
- ▶ partiellement compensée par l'augmentation du chiffre d'affaires de l'activité vins pour 17,9 MDH, expliqué par l'impact de la hausse des volumes pour 22,9 MDH, atténué en partie par l'effet négatif des baisses de prix pour 5,0 MDH.

Le résultat d'exploitation s'est situé au terme de l'année 2019 à 9,1 MDH, en quasi-stagnation par rapport à l'année précédente, soit une légère baisse de 0,1% : Les baisses des prix moyens de vente de 11,9 MDH (6,9 MDH pour l'huile d'olives et 5,0 MDH pour le vin) ont absorbé en totalité les améliorations opérationnelles suivantes :

- ▶ l'impact favorable des provisions pour différentiel de prix de 4,6 MDH ;
- ▶ la marge brute liée à l'augmentation des volumes pour 4,5 MDH, notamment l'activité vin ;
- ▶ la baisse des prix des matières pour 2,2 MDH, notamment les olives ;
- ▶ la diminution des autres charges opérationnelles pour 0,5 MDH.

Le résultat financier a accusé une baisse 0,4 MDH, liée principalement à la diminution des produits de placements des excédents de trésorerie et du résultat de change.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net a atteint au terme de l'exercice 2019, 6,7 MDH contre 7,3 MDH en 2018, soit une baisse de 0,6 MDH.

EURO AFRICAINE DES EAUX

Au 31 décembre 2019, votre société détenait 100,0% du capital social de la société Euro Africaine des Eaux.

(Valeurs en MMAD)

Indicateurs	2018	Evolution en %	2019
Chiffre d'affaires HTVA	142,2	19,0%	169,2
Résultat d'exploitation	32,0	30,9%	41,9
Taux de marge opérationnelle	22,5%	2,3 bp	24,8%
Résultat financier	2,1	3,0%	2,2
Résultat non courant	0,3	<-100%	-1,8
Résultat net	23,9	22,2%	29,2

En termes d'activité, le volume des ventes a enregistré une augmentation remarquable de 18,8% pour l'équivalent de 153 709 HL.

Le chiffre d'affaires a par conséquent, enregistré au titre de l'année 2019, une amélioration significative de 27,0 MDH soit 19,0% par rapport à l'année 2018.

Le résultat d'exploitation a enregistré, une progression notable de 9,9 MDH en passant de 32,0 MDH à 41,9 MDH au titre de l'exercice 2019. L'amélioration de la marge brute générée par l'augmentation des volumes de 12,1 MDH, a permis d'absorber les effets de l'augmentation des prix matières de 0,9 MDH, de la baisse des reprises nettes des dotations aux provisions d'exploitation pour 0,6 MDH et de la progression des autres charges d'exploitation pour 0,7 MDH.

Le résultat financier a enregistré une amélioration de 0,1 MDH liée principalement à la baisse des pénalités de retard découlant de l'application de la loi sur les délais de paiement pour 0,2 MDH.

Le Résultat non courant s'est situé au titre de l'exercice 2019 à -1,8 MDH et tient compte d'une valeur nette comptable de 2,0 MDH, suite à la casse de 41 327 palettes.

Le résultat net s'est situé au titre de l'exercice 2019 à 29,2 MDH contre 23,9 MDH en 2018, soit une amélioration de 5,3 MDH.

LA CLE DES CHAMPS

Au 31 décembre 2019, votre société détenait 50,0% du capital social de la société CLE DES CHAMPS.

(Valeurs en MMAD)

Indicateurs	2018	Evolution en %	2019
Chiffre d'affaires HTVA	73,4	20,3%	88,3
Résultat d'exploitation	4,1	79,8%	7,4
Taux de marge opérationnelle	5,6%	2,8 bp	8,4%
Résultat financier	-0,3	34,2%	-0,2
Résultat non courant	-0,9	<-100%	-3,2
Résultat net	2,2	6,4%	2,3

Le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 20,3%, soit 14,9 MDH par rapport à l'année précédente, notamment par l'apport additionnel des nouveaux magasins à savoir Casablanca Oasis et Mohammedia pour un global de 13,6 MDH.

Le résultat d'exploitation a enregistré une augmentation de 3,3 MDH par rapport à l'année précédente. En effet, l'amélioration de la marge commerciale, qui est passée de 29,1% à 30,3% en 2019, a permis d'absorber les effets des augmentations enregistrées au niveau des charges opérationnelles liées principalement aux nouvelles ouvertures de magasins.

Le résultat non courant s'est situé à -3,2 MDH au titre de l'année 2019 et enregistre principalement :

- » les rappels d'impôts liées au contrôle fiscal pour 1,0 MDH portant sur les années 2015, 2016, 2017 et 2018.
- » La valeur nette comptable de 0,8 MDH, liée à l'abandon des investissements relatifs au magasin Marina.

Le résultat net s'est établi au terme de l'année 2019 à 2,3 MDH en progression de 0,1 MDH par rapport à 2018.

MAROPAC, ARM ET ASAO

MAROPAC :

Le résultat net réalisé au terme de l'exercice 2019 est de 0,005 MDH.

AFRICA RETAIL MARKET (ARM) :

La société Africa Retail Market exploite le premier magasin « Super U » à Rabat à partir du mois d'Avril 2018.

La société a réalisé au titre de l'exercice 2019, un chiffre d'affaires 18,0 MDH, absorbé en totalité par les charges opérationnelles, d'où un résultat d'exploitation négatif de -1,6 MDH.

Le résultat net est par conséquent déficitaire de -1,8 MDH.

ASAO :

La société ASAO est en arrêt d'activité. Son résultat net réalisé au terme de l'exercice 2019 est de -0,01 MDH.

Perspectives de l'année 2020

La croissance économique nationale devait progresser en 2020 de 3,5% selon les dernières estimations publiées par le Haut-Commissariat au Plan qui annonçait une croissance de 6,4% pour le secteur primaire et une valeur ajoutée de 3% pour les activités du secteur secondaire. Le secteur tertiaire devait, quant à lui, maintenir son niveau de croissance à 3,1% en 2020.

Cependant, dans le contexte actuel, l'évidente sécheresse va freiner la progression du secteur primaire et, la pandémie du COVID-19 et ses effets vont affecter l'ensemble de l'économie nationale.

Les perspectives de croissances de la SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC seraient donc impactées par cette crise sanitaire, surtout en cas de prolongement du confinement sanitaire après la fin Mai 2020.

Résultats consolidés SBM

Les agrégats consolidés de la société des Brasseries du Maroc se présentent au 31 décembre 2019 comme suit :

(Valeurs en MMAD)

Indicateurs	2018	Evolution en %	2019
Chiffre d'affaires H.TVA	2 584,9	3,3%	2 669,4
Résultat d'exploitation	584,3	-0,3%	582,4
Taux de marge opérationnelle	22,6%	-0,8 bp	21,8%
Résultat financier	13,5	36,0%	18,3
Résultat non courant	-69,6	67,1%	-22,9
Résultat d'entreprise	528,1	9,4%	577,9
Résultat net	323,9	16,5%	377,4
Résultat net (Part Groupe)	320,2	16,7%	373,7

La situation financière

(Valeurs en MMAD)

Indicateurs	2018	Evolution en %	2019
Capitaux propres consolidés	1 673,6	0,8%	1 686,4
Fonds de roulement	991,2	2,6%	1016,7
Besoins en fonds de roulement	172,2	26,6%	218,1
Trésorerie nette	819,0	-2,5%	798,6

Projet d'affectation des bénéfices

Le Compte de Produits et Charges présente au 31 décembre 2019, un résultat bénéficiaire de 387 613 997,33 DH que nous vous proposons d'affecter comme suit :

RESULTAT BENEFICIAIRE	387 613 997,33 DH
RESERVE LEGALE	
RESERVE FACULTATIVE	
RESERVE POUR INVESTISSEMENT	
SOLDE	387 613 997,33 DH
Qui, avec le REPORT A NOUVEAU 2018	2 478 342,76 DH
DONNE UN DISPONIBLE DE	390 092 340,09 DH
Sur lequel votre conseil vous propose un dividende	384 832 808,00 DH
REPORT A NOUVEAU 2019	5 259 532,09 DH

Il reviendrait ainsi aux actionnaires un dividende global de 384 832 808,00 DH soit 136,00 DH par action. Le paiement sera effectué à partir du Jeudi 28 Mai 2020 et sera domicilié auprès de la Société Générale.

Nous vous suggérons, par ailleurs, d'allouer au Conseil d'Administration, en rémunération de l'activité de ses membres, à titre de jetons de présence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, un montant brut annuel de 5 200 000,00 dhs. Cette somme sera répartie librement entre les membres du Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront, conformément aux dispositions statutaires, un rapport spécial sur les conventions réglementées approuvées précédemment. Nous vous demandons d'en approuver les termes et conclusions.

Nous vous demandons également de donner à vos actuels administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comptes consolidés

États financiers

BILAN ACTIF	(en milliers de dirhams)	
ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF IMMOBILISÉ	861 328	887 439
Immobilisations incorporelles	24 303	5 916
Immobilisations corporelles	638 677	662 526
Immobilisations financières	7 542	9 884
Écarts d'acquisition	117 658	135 722
Impôts différés -actif	73 148	73 391
ACTIF CIRCULANT	1 506 674	1 500 371
Stocks et en cours	315 289	268 258
Créances d'exploitation	384 202	360 232
Créances diverses	79 519	84 199
Titres et valeurs de placements	727 664	787 682
TRÉSORERIE - ACTIF	120 196	52 180
TOTAL - ACTIF	2 488 198	2 439 990

BILAN PASSIF	(en milliers de dirhams)	
PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
FINANCEMENT PERMANENT	1 877 994	1 878 652
CAPITAUX PROPRES	1 686 386	1 673 601
Capital	282 965	282 965
Réserves consolidées	949 266	991 224
Résultat net de l'exercice	373 691	320 242
Intérêts minoritaires	80 464	79 170
Provisions pour risques et charges	186 656	193 917
Dettes de financement	4 952	11 134
PASSIF CIRCULANT	560 946	540 463
Dettes d'exploitation	282 588	211 310
Dettes diverses	264 998	316 909
Autres provisions	13 360	12 244
TRÉSORERIE - PASSIF	49 258	20 875
TOTAL - PASSIF	2 488 198	2 439 990

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 696 747	2 590 205
Ventes de marchandises	382 313	325 755
Ventes de biens et services	2 287 053	2 259 245
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 669 366	2 585 000
Variation des stocks et autres produits	27 381	5 205
CHARGES D'EXPLOITATION	2 114 300	2 005 932
Achats revendus et consommés	573 157	512 524
Impôts et taxes	897 332	889 694
Charges de personnel	169 473	155 507
Autres charges d'exploitation	345 835	322 236
Dotations d'exploitation	128 503	125 971
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	582 447	584 273
RÉSULTAT FINANCIER	18 341	13 485
RÉSULTAT COURANT	600 788	597 758
RÉSULTAT NON COURANT	-22 938	-69 634
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	577 850	528 124
Impôts sur les résultats	182 336	186 159
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	18 064	18 064
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	377 450	323 901
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	373 691	320 242
Intérêts minoritaires	3 759	3 659

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2019
Résultat net des sociétés intégrées	377 450
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
Dotations d'exploitation	122 101
Variation des impôts différés	(1 571)
Plus-values de cessions, nettes d'impôt	(6 337)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	491 643
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(45 838)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)	445 805
Acquisition d'immobilisations	(126 991)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	27 132
Incidence des variations de périmètre	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(99 859)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(362 200)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(2 464)
Diminution des immobilisations financières	4 516
Diminution des dettes de financement	(6 183)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(366 331)
Variation de la Trésorerie (I+II+III)	(20 385)
Trésorerie d'ouverture	818 987
Variation de la trésorerie	-20 385
Trésorerie de clôture	798 602

Comptes consolidés

États financiers

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX

(en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Réserves consolidées	Résultat net part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2018	282 965	0	0	1 373 224		1 656 189	85 779	1 741 968
Variation de capital	0							
Dividendes distribués				-382 001		-382 001	-10 268	-392 268
Titres d'autocontrôle								
Variation de périmètre								
Résultat de l'exercice					320 242	320 242	3 659	323 901
Ecart de conversion								
Autres variations								
Au 31 DÉCEMBRE 2018	282 965	0	0	991 224	320 242	1 594 431	79 170	1 673 601
Au 1^{er} janvier 2019	282 965	0	0	1 311 466		1 594 431	79 170	1 673 601
Variation de capital	0							
Dividendes distribués				-362 200		-362 200	-2 464	-364 664
Titres d'autocontrôle								
Variation de périmètre								
Résultat de l'exercice					373 691	373 691	3 759	377 450
Ecart de conversion								
Autres variations								
Au 31 DÉCEMBRE 2019	282 965	0	0	949 266	373 691	1 605 922	80 465	1 686 387

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

Dénomination	Capital social en milliers de DH	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Boissons du Maroc (SBM)	282 965	100,00%	Société consolidante
Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM)	117 354	65,00%	Intégration globale
La Clé des Champs	18 000	50,00%	Intégration globale
Euro Africaine des Eaux	130 000	100,00%	Intégration globale
Maropac	5 500	100,00%	Intégration globale
ASAO	200	100,00%	Intégration globale
Africa Retail Market	9 000	33,33%	Intégration proportionnelle

Notes aux comptes

Faits marquants de l'exercice :

L'année 2019 a été marquée par une croissance de l'activité principale « Bière » de 2,2%, particulièrement grâce à la bonne performance de ses ventes à l'Export. L'activité « Eau » enregistre une amélioration remarquable de ses volumes de 17,0% pour l'équivalent de 137 592 HL de ventes additionnelles. Cette activité confirme ainsi sa bonne performance commerciale et son fort positionnement sur le marché national avec une part de marché de +10%. L'activité « Vin » réalise une forte progression de ses volumes de ventes, avec une hausse de 39%.

Parmi les principaux faits marquants de cette année :

- ▶ La reconfiguration du circuit de distribution de l'activité alcool
- ▶ Le renforcement du réseau de distribution propre par l'ouverture d'un magasin Super U à Rabat et de deux magasins Nicolas à Casablanca et Mohammedia ;
- ▶ Le lancement du projet informatique de migration de nos infrastructures vers un nouveau Système d'Information de gestion intégrée ;
- ▶ Le contrôle fiscal de la filiale la Clé Des Champs, relatif à l'impôt sur les sociétés, la TVA et l'impôt sur le revenu, avec le paiement de 1 MDH au titre des rappels et des pénalités.
- ▶ Le déménagement du Siège social de la Société des Boissons du Maroc, fin décembre 2019, dans son nouveau bâtiment, à Casablanca.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2019 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

1.1 Principes et méthodes de consolidation

(a) Méthodes utilisées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 40%, lorsqu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote excédant 40%.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

(b) Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises

de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

(c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

(a) Immobilisations en non-valeurs

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

(b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée de vie
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans
Emballages récupérables (bouteilles - casiers - palettes)	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel publicitaire	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres immobilisations	10ans

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

Notes aux comptes

(d) Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées. Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

(e) Stocks

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

(f) Créances

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

Une provision statistique est pratiquée selon les règles suivantes :

Plus de 360 jours	100%
Plus de 180 jours	80%

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à constatation d'une provision.

(g) Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

(h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

(i) Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue.

Les reprises des provisions à caractère fiscal ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés dans le cas où ces dernières sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 Capitaux propres consolidés - part Groupe

(Exprimées en millions de Dirhams)	2019	2018
Capitaux propres au début de l'exercice	1 594,4	1 656,2
Dividendes versés	(362,2)	(382,0)
Autres Variations		
Résultat de l'exercice – part du Groupe	373,7	320,2
Capitaux propres à la fin de l'exercice	1 605,9	1 594,4

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

(Exprimées en millions de Dirhams)	31 déc. 2019		2018	
	Valeur Brute	Amort. & Provis.	Valeur Nette	Valeur Nette
Immobilisations incorporelles	67,2	42,9	24,3	5,9
Immobilisations corporelles	1 663,3	1 024,6	638,7	662,5
	1 730,5	1 067,5	663,0	668,4

(a) Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

(Exprimées en millions de Dirhams)	2018	Var. Périmètre	Mouvements	Acquisitions	Cessions	2019
Immob. incorporelles	46,3			20,9		67,2
Immob. corporelles	1 620,8			103,9	(61,4)	1 663,3
	1 667,1		0,0	124,8	(61,4)	1 730,5

2.3 Écarts d'acquisition

(Exprimées en millions de Dirhams)	2019	2018
Écart d'acquisition sur SBM	106,4	117,8
Écart d'acquisition sur SVCM	15,4	18,0
Écart d'acquisition sur EAE	14,0	18,0
Dotations de l'exercice	(18,1)	(18,1)
Écart d'acquisition net	117,7	135,7

2.4 Immobilisations financières

(Exprimées en millions de Dirhams)	2019	2018
Prêts immobilisés	4,9	7,8
Autres immobilisations financières	2,6	2,0
	7,5	9,8

2.5 Intérêts minoritaires

(Exprimées en millions de Dirhams)	2019	2018
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	79,2	85,8
Dividendes versés	(2,4)	(10,2)
Intérêts minoritaires - Résultat de l'exercice	3,7	3,6
Autres variations		
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	80,5	79,2

Notes aux comptes

2.6 Provisions pour risques et charges

a) Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

(Exprimées en millions de Dirhams)	2019	2018
Provisions durables pour risques et charges	166,4	171,8
Autres provisions pour risques et charges	13,4	12,2

b) Provisions pour impôts différés

2.7 Créances d'exploitation et créances diverses

(Exprimées en millions de Dirhams)	2019	2018
Créances d'exploitation	412,1	388,1
Provisions pour dépréciation	(27,9)	(27,9)
Créances d'exploitation	384,2	360,2
Créances diverses	81,7	85,5
Provisions pour dépréciation	(2,2)	(1,3)
Créances diverses	79,5	84,2

2.8 Impôts sur les bénéfices

(Exprimées en millions de Dirhams)	2019	2018
Impôts courants	183,9	178,1
Impôts différés	(1,6)	8,1
	182,3	186,2

2.9 Engagements financiers hors bilan

- ▶ SBM a donné au 31 décembre 2019 des avals et cautions qui se chiffrent à 410,1 millions DHS.
- ▶ SBM a reçu au 31 décembre 2019 des cautions qui se chiffrent à 6,6 millions DHS.
- ▶ Egalement la SVCM a donné des cautions douanières pour un montant de 13,8 millions DHS sur l'exercice 2019.
- ▶ La société de la Clé des Champs a donné des cautions douanières pour un montant de 4,1 millions DHS sur l'exercice 2019.
- ▶ La société Euro Africaine des Eaux a donné des cautions douanières pour un montant de 1,0 millions DHS sur l'exercice 2019.

2.10 Résultat non courant

(Exprimées en millions de Dirhams)	2019	2018
(Exprimé en millions de Dirham)°	9,1	20,4
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	4,3	27,5
Dotations nettes des reprises de provisions	(36,4)	(117,5)
Autres produits/charges non courants nets	(23,0)	(69,6)

2.10 Chiffre d'affaires par société

(Exprimées en millions de Dirhams)	2019	2018
SBM	2 467,2	2 403,0
SVCM	107,8	108,7
LA CLE DES CHAMPS	88,3	73,2
EAE	0,1	0,1
ARM	6,0	
	2 669,4	2 585,0

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthodes de consolidation
SBM	100,00%	100,00%	Société mère.
MAROPAC	100,00%	100,00%	I.G.
LA CLE DES CHAMPS	50,00%	50,00%	I.G.
SVCM	65,00%	65,00%	I.G.
EAE	100,00%	100,00%	I.G.
ASAO	100,00%	100,00%	I.G.
ARM	33,33%	33,33%	i.p

Liste des sociétés consolidées

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

- ▶ Convention d'assistance générale entre MDI et SBM ;
- ▶ Convention d'assistance générale entre SBM/ SVCM, EAE et La clé des champs ;
- ▶ Convention de concession de licence de marque HEINEKEN ;
- ▶ Convention de rémunération de comptes courants entre MDI, SBM, MAROPAC, SVCM, la clé des champs, EAE ; ▶ Contrat de prestation de services SBM/ICUBE ;
- ▶ Sacofrina : Convention de gestion des achats à l'importation ;
- ▶ Globe Export : Convention de gestion des achats à l'importation ;
- ▶ ITS (International Technical Services) : Convention d'assistance technique ;
- ▶ BTM (Beverage Trade Mark) : Convention de licence d'utilisation des marques Castel et Export 33 ;
- ▶ IBPA (International Beverage Personnel Assistance Ltd) : Convention d'assistance technique ;
- ▶ Castel Frères/ SVCM : Convention de vente de vins en vrac et en bouteilles ;
- ▶ Contrat de bail SBM/ Clé des champs (magasin Nicolas Casablanca- Racine) ;
- ▶ Contrat de bail SBM/ Clé des champs (magasin Nicolas Rabat) ;
- ▶ Contrat de bail SBM/ Clé des champs (magasin Nicolas Marrakech) ;
- ▶ Convention, non écrite, de vente de vins Nicolas entre SBM et la Clé des champs ;
- ▶ Convention, non écrite, de vente de produits «Vins» entre SVCM et SBM ;
- ▶ Convention, non écrite, de vente de produits «Eau» entre EAE et SBM ;
- ▶ Convention, non écrite, de mise à disposition de personnel entre la Clé des champs et SBM ;
- ▶ Convention, non écrite, d'achats de raisins et d'olives entre la SVCM et des Cépages Marocains Réunis ;
- ▶ Convention libre entre la Clé des champs et la société Bourchanin ;
- ▶ Convention d'assistance juridique entre SBM et la société Intermat ;
- ▶ Contrat de cession du siège (TF 30618C) SBM/BMCI Leasing/Bourchanin ;
- ▶ Contrat de de mise à disposition à titre non onéreux du siège social entre Bourchanin / SBM ;
- ▶ Convention libre entre SBM et la société SEVAM ;
- ▶ Convention de rémunération de caution de garantie entre SBM et MDI ;
- ▶ Convention commerciale SBM / Africa Retail Market «ARM».

5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

RAS.

6. EFFECTIF

L'effectif à fin 2019 est de 717 personnes contre 720 en 2018.

Rapport général des commissaires aux comptes



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca



Lot 57 Tour CFC – Casa Anfa
Hay Hassani – 20 220 Casablanca

Aux actionnaires de la société
Société des Boissons du Maroc (SBM)
Boulevard Ain Ifrane – Sidi Moumen
Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société des Boissons du Maroc et ses filiales (Groupe SBM) comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.686.386 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 377.450.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 24 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
 Associé

PwC Maroc

Mohamed RQIBATE
 Associé

Comptes sociaux

États financiers

BILAN ACTIF Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Immobilisations en non valeur (A)	34 583 041,50	31 482 155,43	3 100 886,07	3 225 224,16
Frais préliminaires	13 189 528,00	13 189 527,96	0,04	0,04
Charges à répartir sur plusieurs exercices	21 393 513,50	18 292 627,47	3 100 886,03	3 225 224,12
Primes de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles (B)	686 726 787,90	42 277 527,93	644 449 259,97	626 165 410,08
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	26 795 175,39	21 056 516,35	5 738 659,04	5 147 845,20
Fonds commercial	642 238 576,46	21 221 011,58	621 017 564,88	621 017 564,88
Autres immobilisations incorporelles	17 693 036,05		17 693 036,05	
Immobilisations corporelles (C)	1 412 012 961,71	855 753 025,03	556 259 936,68	568 095 884,42
Terrains	167 108 120,30		167 108 120,30	167 108 120,30
Constructions	322 790 555,43	198 126 386,06	124 664 169,37	106 637 260,16
Installations techniques, matériel et outillage	730 111 346,34	507 598 619,09	222 512 727,25	246 184 011,97
Matériel de transport	51 733 836,87	44 908 378,32	6 825 458,55	4 716 430,26
Mobilier de bureau, aménagements divers	76 692 055,65	63 102 376,30	13 589 679,35	8 291 509,09
Autres immobilisations corporelles	53 405 175,66	34 017 560,20	19 387 615,46	20 149 170,05
Immobilisations corporelles en cours	10 171 871,46	7 999 705,06	2 172 166,40	15 009 382,59
Immobilisations financières (D)	356 512 996,16	1 052 468,86	355 460 527,30	357 933 299,47
Prêts immobilisés	5 318 566,86	367 892,64	4 950 674,22	7 620 297,25
Autres créances financières	1 821 561,84		1 821 561,84	1 629 432,04
Titres de participation	349 372 867,46	684 576,22	348 688 291,24	348 683 570,18
Autres titres immobilisés				
Écart de conversion - Actif (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	2 489 835 787,27	930 565 177,25	1 559 270 610,02	1 555 419 818,13
Stocks (F)	190 768 532,11	16 671 000,28	174 097 531,83	142 419 756,36
Marchandises	30 147 822,54	1 761 253,12	28 386 569,42	20 175 459,46
Matières et fournitures consommables	113 752 834,46	14 897 152,81	98 855 681,65	84 991 448,96
Produits en cours	13 202 396,98		13 202 396,98	10 685 601,32
Produits intermédiaire et résiduels				
Produits finis	33 665 478,13	12 594,35	33 652 883,78	26 567 246,62
Créances de l'actif circulant (G)	467 531 102,45	28 478 125,60	439 052 976,85	433 380 427,96
Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes	8 929 537,96	678 897,15	8 250 640,81	13 234 444,95
Clients et comptes rattachés	407 981 503,68	27 007 707,96	380 973 795,72	356 074 098,60
Personnel	5 655 100,52	313 489,74	5 341 610,78	4 039 032,97
État	28 398 064,49	408 810,75	27 989 253,74	26 937 033,25
Compte d'associés				
Autres débiteurs	15 357 332,69	69 220,00	15 288 112,69	31 250 436,63
Comptes de régularisation actif	1 209 563,11		1 209 563,11	1 845 381,56
Titres et valeurs de placement (H)	567 178 002,26		567 178 002,26	627 180 395,45
Écart de conversion-Actif (I)	1 001 136,33		1 001 136,33	771 832,64
TOTAL II (F+G+H+I)	1 226 478 773,15	45 149 125,88	1 181 329 647,27	1 203 752 412,41
TRÉSORERIE ACTIF	110 630 035,07		110 630 035,07	42 192 072,70
Chèques & valeurs à encaisser	103 079 114,85		103 079 114,85	29 974 018,61
Banques, trésorerie générale & ccp débiteurs	5 467 972,15		5 467 972,15	9 490 306,34
Caisses, régies d'avances & accreditifs	2 082 948,07		2 082 948,07	2 727 747,75
TOTAL III	110 630 035,07		110 630 035,07	42 192 072,70
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	3 826 944 595,49	975 714 303,13	2 851 230 292,36	2 801 364 303,24

BILAN PASSIF Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

PASSIF	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou personnel (1)		282 965 300,00	282 965 300,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé			
dont versé			
Primes d'émission, de fusion , d'apport		586 604 510,11	586 604 510,11
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		28 296 530,00	28 296 530,00
Autres réserves		877 459 160,29	877 459 160,29
Report à nouveau (2)		2 478 342,76	12 392 393,89
Résultats nets en instance d'affectation (2)			
Résultat net de l'exercice (2)		387 613 997,33	352 281 532,87
Total des capitaux propres (A)	(A)	2 165 417 840,49	2 139 999 427,16
Capitaux propres assimilés (B)	(B)	1 034 195,14	640 672,80
Subventions d'investissement		1 034 195,14	640 672,80
Provisions pour amortissements dérogatoires			
Provisions réglementées			
Dettes de financement (C)	(C)		5 497 437,00
Emprunts obligataires			
Autres dettes de financement			5 497 437,00
Provisions durables pour risques et charges (D)	(D)	163 145 243,29	168 362 513,00
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		163 145 243,29	168 362 513,00
Écart de conversion - Passif (E)	(E)		
Augmentation de créances immobilisées			
Diminution des dettes de financement			
TOTAL I (A + B + C + D + E)		2 329 597 278,92	2 314 500 049,96
Dettes du passif circulant (F)	(F)	467 147 330,72	456 812 897,49
Fournisseurs et comptes rattachés		229 972 761,29	156 565 804,28
Clients créditeurs , avances et acomptes		104 992 751,36	118 821 733,64
Personnel		20 245 081,50	22 619 897,80
Organismes sociaux		9 260 991,55	9 507 727,99
État		47 711 047,33	103 658 299,28
Comptes d'associés		14 281 939,00	13 097 885,00
Autres créanciers		35 203 358,69	27 319 489,51
Comptes de régularisation - passif		5 479 400,00	5 222 059,99
Autres provisions pour risques et charges (G)	(G)	12 232 933,28	11 741 241,22
Écarts de conversion Passif (éléments circulants) (H)	(H)	47 511,65	3 529,80
TOTAL II (F + G + H)		479 427 775,65	468 557 668,51
TRESORERIE PASSIF		42 205 237,79	18 306 584,77
Crédits d'escompte			
Crédits de trésorerie			
Banques de régularisation		42 205 237,79	18 306 584,77
TOTAL III		42 205 237,79	18 306 584,77
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		2 851 230 292,36	2 801 364 303,24

Comptes sociaux

États financiers

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3= 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	NATURE	PROPRES À L'EXERCICE (1)		
EXPLOITATION	I Produits d'exploitation			
	Ventes de marchandises (en l'état)	310 562 106,53		310 562 106,53
	Ventes de biens et services produits	2 197 622 323,98		2 197 622 323,98
	Chiffres d'affaires	2 508 184 430,51		2 508 184 430,51
	Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	9 608 145,65		9 608 145,65
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même			
	Subventions d'exploitation			
	Autres produits d'exploitation	100 000,00		100 000,00
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	4 496 489,84		4 496 489,84
	TOTAL I	2 522 389 066,00		2 522 389 066,00
	II Charges d'exploitation			
	Achats revendus (2) de marchandises	242 192 019,51		242 192 019,51
	Achats consommés (2) de matières et fournitures	329 060 225,70	-781 563,05	328 278 662,65
Autres charges externes	314 062 234,25	903 524,40	314 965 758,65	
Impôts et taxes	856 135 510,11	-199 477,00	855 936 033,11	
Charges de personnel	158 169 685,52	12 708,92	158 182 394,44	
Autres charges d'exploitation	5 200 000,00		5 200 000,00	
Dotations d'exploitation	97 490 706,76		101 272 584,57	
TOTAL II	2 002 310 381,85	-64 806,73	2 002 245 575,12	
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			520 143 490,88	
IV Produits financiers				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	35 777 238,00		35 777 238,00	
Gains de change	762 645,91		762 645,91	
Intérêts et autres produits financiers	19 433 953,09		19 433 953,09	
Reprises financières : transferts de charges	776 553,70		776 553,70	
TOTAL IV	56 750 390,70		56 750 390,70	
V Charges financières				
Charges d'intérêts	2 753 994,96		2 753 994,96	
Pertes de change	973 146,36		973 146,36	
Autres charges financières				
Dotations financières	1 001 136,33		1 001 136,33	
TOTAL V	4 728 277,65		4 728 277,65	
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)			52 022 113,05	
VII RÉSULTAT COURANT (III + VI)			572 165 603,93	
VIII PRODUITS NON COURANTS				
Produits de cessions d'immobilisations	29 731 602,04		29 731 602,04	
Subvention d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement	186 096,44		186 096,44	
Autres produits non courants	3 183 924,55		3 183 924,55	
Reprises non courantes : transferts de charges	19 491 352,49		19 491 352,49	
TOTAL VIII	52 592 975,52		52 592 975,52	
IX CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	17 869 449,65		17 869 449,65	
Subventions accordées	-		-	
Autres charges non courantes	37 581 703,71		37 581 703,71	
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	14 846 681,76		14 846 681,76	
TOTAL IX	70 297 835,12		70 297 835,12	
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII - IX)			-17 704 859,60	
XI RÉSULTAT AVANT IMPOTS (VII+ ou - X)			554 460 744,33	
XII IMPOTS SUR LES RÉSULTATS			166 846 747,00	
XIII RÉSULTAT NET (XI - XII)			387 613 997,33	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			2 631 732 432,22	
XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			2 244 118 434,89	
XVI RÉSULTAT NET (total produits - total charges)			387 613 997,33	

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

I Synthèse des masses du bilan				
MASSES	Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variation (a-b)	
			Emplois (c)	Ressources (d)
1 Financement permanent	2 329 597 278,92	2 314 500 049,96		15 097 228,96
2 Moins actif immobilisé	1 559 270 610,02	1 555 419 818,13	3 850 791,89	
3 = Fonds de roulement fonctionnel (1-2)	(A) 770 326 668,90	759 080 231,83		11 246 437,07
4 Actif circulant	1 181 329 647,27	1 203 752 412,41		22 422 765,14
5 Moins passif circulant	479 427 775,65	468 557 668,51		10 870 107,14
6 = Besoins de financement global (4-5)	(B) 701 901 871,62	735 194 743,90		33 292 872,28
7 = Trésorerie nette (actif-passif) (A - B)	68 424 797,28	23 885 487,93	44 539 309,35	
II Emplois et Ressources				
	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
AUTOFINANCEMENT	(A)	99 485 817,36		59 977 493,45
Capacité d'autofinancement		461 681 401,36		441 980 648,45
- Distribution de bénéfices		362 195 584,00		382 003 155,00
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS	(B)	34 054 558,35		38 884 432,27
Cession d'immobilisations incorporelles		-		-
Cession d'immobilisations corporelles		29 731 602,04		36 123 307,51
Cession d'immobilisations financières				
Récupérations sur créances immobilisées		4 322 956,31		2 761 124,76
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	(C)	579 618,78		
Augmentations de capital, apports				
Subventions d'investissement		579 618,78		
AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT	(D)			5 497 437,00
I TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		134 119 994,49		104 359 362,72
EMPLOIS STABLE DE L'EXERCICE (FLUX)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS	(E)	116 440 846,42		85 161 323,99
Acquisition d'immobilisations incorporelles		20 612 639,66		1 952 707,38
Acquisition d'immobilisations corporelles		93 982 743,68		79 314 616,61
Acquisition d'immobilisations financières				
Augmentation des créances immobilisées		1 845 463,08		3 894 000,00
REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES	(F)	5 497 437,00		
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT	(G)			
EMPLOIS EN NON VALEURS	(H)	935 274,00		3 407 513,11
II TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)		122 873 557,42		88 568 837,10
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B F G)			33 292 872,28	47 903 639,24
IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE		44 539 309,35		63 694 164,86
TOTAL GENERAL		167 412 866,77	167 412 866,77	152 263 001,96

Rapport général des commissaires aux comptes



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca

Aux actionnaires de la Société
Société des Boissons du Maroc (SBM)
Boulevard Ain Ifrane – Sidi Moumen
Casablanca



35, Rue Aziz Bellal
20 330 Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 2 mai 2017, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société des Boissons du Maroc (SBM) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 2.166.452 dont un bénéfice net de KMAD 387.614.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société des Boissons du Maroc (SBM) au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment, de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
 CASABLANCA -
 Tél : (212-2) 2 95.79.00 - Fax : (212-2) 2 39.02.26
Abdeslam BERRADA ALLAM

PwC Maroc

 Lot 57 Tour CFC, 19^{ème} étage, Casa Anfa,
 20220 Hay Hassani - Casablanca
 T: +212 (0) 5 22 99 96 00 F: +212 5 22 23 88 7
 RC : 189167 MIF : 37999135
 IF : 1106706 / CNSS : 7587045
Mohamed RQIBATE

Rapport spécial des commissaires aux comptes



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20050 Casablanca



Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani Casablanca

Aux actionnaires de la Société
Société des Boissons du Maroc (SBM)
Boulevard Ain Ifrane – Sidi Moumen
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application ainsi que la loi 78-12 et la loi 20-19.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1. Convention commerciale entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la société Africa Retail Market (ARM)

Personne intéressée

- Brahim LAROUI : en tant que représentant légal de la société Maropac, administrateur de la Société ARM et Directeur Général de la société SBM ;

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite conclue en septembre 2019 et autorisée par le conseil d'administration du 5 décembre 2018, prévoit la vente par la Société des Boissons du Maroc à la Société ARM, société détenue à hauteur de 33% par la société Maropac (filiale à 100% de la société SBM), de l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci à savoir.

Société des Boissons du Maroc (SBM)

Page 1

Modalités de la convention

- *Durée /prise d'effet* : Cette convention signée en septembre 2019, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, prend fin au 31 décembre 2019.
- *Conditions financières* : Cette convention prévoit les conditions de remises, remises de fins d'année et coopération commerciale suivantes :
 - ✓ *Remises sur facture* :
 - Remise de 3% applicable sur les tarifs régionaux des produits « Eaux » ;
 - Remise de 3% applicable sur les tarifs Bière ;
 - Remise de 3% applicable sur les vins Castel et Halana ;
 - Remise de 3% applicable sur les vins Larroque et Courtabalaïse.
 - ✓ *Remises de fin d'année inconditionnelle* :
 - 3,25 % du chiffre d'affaires hors Taxe sur la valeur ajoutée « Bière » facturé sur l'année ;
 - 6% du chiffre d'affaires hors taxes « Vins » facturé sur l'année ;
 - 6% du chiffre d'affaires hors taxes « Eaux » facturé sur l'année ;
 - ✓ *Coopération commerciale* : Octroi d'un montant forfaitaire de 10 000 MAD à l'ouverture de chaque magasin.
- *Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc S.A.* : Au titre de cette convention, les charges comptabilisées par la société SBM au 31 décembre 2019, sont :
 - ✓ *Des remises en fin d'année accordées sur l'année pour un montant de KMAD 92 ;*
 - ✓ *Des réductions sous formes de « Coopération Commerciale hors montant forfaitaire » pour un montant de KMAD 455.*

1.2. Convention de concession de licences de marques HEINEKEN avec la Société des Boissons du Maroc S.A.

Personne intéressée

Heineken Switzerland (actionnaire à hauteur de 2,21 % dans la Société des Boissons du Maroc) et représenté par Mr Lieven Louis Van Der Borgh, administrateur de la Société des Boissons du Maroc S.A.

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, établie en décembre 2003, prévoit la rémunération de l'utilisation de la marque Heineken par la Société des Boissons du Maroc S.A.

En 2019, la facturation des royalties est passée de 16,55 Euros/HL à 16,3 Euros/HL.

Modalités de la convention

- *Durée/ Prise d'effet* : Cette convention qui prend effet à partir de sa date de signature pour une durée de 10 ans, est renouvelable par tacite reconduction.
- *Conditions financières* : En application de cette convention, Heineken Switzerland facture à la Société des Boissons du Maroc S.A. des royalties à raison de EUR 16,3 par hectolitre vendu, cette rémunération est révisable en fonction du coût de l'inflation.

Société des Boissons du Maroc (SBM)

Page 2

- *Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc S.A.* : Le montant de la charge comptabilisée par la société au 31 décembre 2019, au titre de cette convention s'élève à MMAD 23 hors taxes.
- *Montant décaissé par la Société des Boissons du Maroc S.A.* : La société a réglé au titre de cette convention un montant de MMAD 32 au cours de l'exercice 2019.

Le montant de la dette au 31 décembre 2019 s'élève à MMAD 16.

1.3. Avenant à la convention de bail entre la société La Clé des Champs S.A. et la société des Boissons du Maroc S.A. relative à la location du magasin Marrakech

Personnes intéressées

- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Gil Martignac : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Jean-claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Michel Palu : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

- La convention de bail du magasin de Marrakech, établie en novembre 2009, prévoit la location par la société des Boissons du Maroc S.A. à la société La Clé des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Marrakech. Les deux sociétés ont procédé à la signature d'un avenant au cours de l'exercice 2019 modifiant le montant du loyer mensuel qui a été fixé à KMAD 66.

Cette convention a été signée afin de rentabiliser les actifs détenus par la société SBM et non utilisés dans le cadre de son exploitation et afin de permettre à la Clé des Champs d'accéder à des locaux à des prix compétitifs.

Modalités de la convention

- *Durée/ Prise d'effet* : Le contrat de location est conclu pour une durée de 3 ans et est renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.
- *Conditions financières* : En vertu de cette convention la société des Boissons du Maroc S.A. facture un loyer mensuel à la société La Clé des Champs d'un montant de KMAD 66. Ce loyer est révisable à hauteur de 10% tous les 3 ans.
- *Produits/ Créances comptabilisés par la société des Boissons du Maroc* : Au cours de l'exercice 2019, la société a comptabilisé un produit d'un montant de KMAD 780. Le montant de la créance au 31 décembre 2019 s'élève à KMAD 65.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Conventions de bail entre la société des Boissons du Maroc S.A. et la société la Clé des Champs (Magasins de Casablanca et Rabat)

Personnes intéressées

- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Michel Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;

Société des Boissons du Maroc (SBM)

Page 3

- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gil Martignac : Administrateur commun des deux sociétés ;

Nature et objet de la convention

- La convention de bail du magasin de Rabat, établie en novembre 2007, prévoit la location par la société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Rabat.
- La convention de bail du magasin de Casablanca, établie en octobre 2006, prévoit la location par la société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Casablanca.

L'ensemble des conventions citées ci-dessous ont été conclues par la société des Boissons du Maroc, afin de rentabiliser les actifs détenus par la société et non utilisés dans le cadre de son exploitation.

Modalités de la convention

- *Durée/ Prise d'effet* : Les contrats de location sont conclus pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature de chacune des différentes conventions. Lesdites conventions sont renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.
- *Conditions financières* : En vertu de cette convention la Société des Boissons du Maroc S.A. facture des loyers mensuels à la société la Clé des champs détaillés comme suit :

Magasin (KMAD)	Loyer Mensuel
Magasin Rabat	73
Magasin Casablanca	32
Total	105

Ces loyers sont révisables à hauteur de 10% tous les 3 ans.

- *Produits/ Créances comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc S.A.* : au cours de l'exercice 2019, les mouvements relatifs à cette convention sont détaillés comme suit :

Magasin (KMAD)	Produits comptabilisés HT	Encaissements	Créances
Magasin Rabat	876	813	63
Magasin Casablanca	384	354	30
Total	1 260	1 167	93

2.2. Convention de rémunération de garantie entre la société Marocaine D'Investissements et de Services (MDI) et la Société des Boissons du Maroc S.A. (SBM)

Personnes intéressées

- Pierre Castel : Président du Conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- Michel Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;

Société des Boissons du Maroc (SBM)

Page 4

- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gil Martignac : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées.

Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue le 30 novembre 2018 prévoit le versement à SBM par MDI d'une rémunération de garantie annuelle dans le cadre du cautionnement consenti par SBM au profit de Attijariwafa Bank afin de garantir l'exécution par MDI d'une partie de ses obligations au titre du Contrat de Crédit.

Dans ce contexte, SBM a conclu le 19 novembre 2018 avec Attijariwafa Bank un acte de cautionnement gagiste et solidaire aux termes duquel SBM a accepté de se porter caution de MDI pour toute somme que ce dernier pourrait devoir à Attijariwafa Bank au titre du Contrat de Crédit, et d'affecter en nantissement de premier rang en faveur d'Attijariwafa Bank un dépôt à terme à hauteur de MMAD 400, selon les termes et conditions de l'acte de cautionnement gagiste et solidaire.

Modalités de la convention

- *Durée/ Prise d'effet* : Cette convention prend effet à partir de sa date de signature et restera en vigueur aussi longtemps que le cautionnement sera en vigueur.
- *Conditions financières* : La rémunération de garantie est calculée de la manière suivante : 0,55% multiplié par le montant total des sommes restant dues par Marocaine D'Investissement et de services à l'organisme financier au titre du crédit à moyen terme à la date considérée.
- *Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc S.A.* : La Société des Boissons du Maroc S.A. a encaissé un montant de MMAD 2,4 au titre de cette convention au cours de l'exercice 2019. La société a par ailleurs encaissé au titre du remboursement du crédit par la MDI un montant de MMAD 80, ramenant ainsi le montant de la caution à MMAD 320.
- *Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc S.A.* : Au titre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2019 un produit financier à hauteur de MMAD 2,2.

2.3. Contrat de cession du siège (TF 30618C) entre les sociétés Boissons du Maroc S.A. BNCI Leasing et Boucharnin & CiePersonne intéressée

- Omar Kabbaj en tant qu'actionnaire de la Société des Boissons du Maroc S.A. et représentant de la société Bourchanin & Cie.

Nature et objet de la convention

Ce contrat tripartite, conclu le 29 décembre 2017, prévoit la cession du siège social (propriété dite « LA NIEVES 4 » objet du titre foncier 30618C) par la Société des Boissons du Maroc S.A. « vendeur » à la société Bourchanin & Cie « Preneur » au moyen d'un financement sous forme de crédit-bail immobilier par la société BNCI Leasing « acquéreur ».

Modalités de la convention

- *Durée/ Prise d'effet* : Cette convention prend effet à partir de la date de signature du contrat de vente.

Société des Boissons du Maroc (SBM)

Page 5

• *Conditions financières* :

- ✓ Cette vente a été réalisée moyennant un prix de cession de MMAD 55,2.
- ✓ Le règlement de la créance se fera selon les modalités suivantes :

- MMAD 11,2 par chèque encaissable en 2018 ;
- le reliquat du prix, soit MMAD 44 sera encaissé par le biais d'effets répartis en fractions égales de MMAD 4 payable trimestriellement à compter du 31 mars 2018 et ce jusqu'au 30 septembre 2020.

- *Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc S.A.* : Au titre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc S.A. a encaissé plusieurs montants conformément aux modalités de remboursements précités pour un montant total de MMAD 43,2 dont MMAD 16 encaissé sur l'exercice 2019.

Le solde de cette créance au 31 décembre 2019 s'élève à MMAD 12.

2.4. Contrat de mise à disposition à titre gracieux du siège social entre Boucharnin & Cie / SBMPersonne intéressée

- Omar Kabbaj en tant qu'actionnaire de la Société des Boissons du Maroc S.A. et représentant de la société Bourchanin & Cie.

Nature et objet de la convention

Cette convention non écrite, conclue le 29 décembre 2017, prévoit la mise à disposition à titre gracieux du siège social (objet du titre foncier 30618C), par la société Bourchanin & Cie à la société des Boissons du Maroc S.A.

Modalités de la convention

- *Durée/ Prise d'effet* : Cette convention prend effet à partir de sa date de signature et pour une durée de vingt-quatre mois. Cette convention a pris fin en date du 20 décembre 2019.
- *Conditions financières* : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux. Toutefois, SBM prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement relatifs au bien loué.

2.5. Convention de rémunération des comptes courants entre la société des Boissons du Maroc S.A., la Société Marocaine d'Investissements et de Services S.A., la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc S.A., La Clé Des Champs S.A., la Société Euro Africaine des Eaux S.A. et Maropac S.A.Personnes intéressées

- Pierre Castel : Président du Conseil d'Administration de la Société Marocaine d'Investissements et de Services (MDI), la Société Euro Africaine des Eaux (EAE), et la Société des Boissons du Maroc (SBM) ;
- Michel Palu : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Gil Martignac : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général de l'ensemble des sociétés ;

Société des Boissons du Maroc (SBM)
Page 6

Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue en juillet 2005, pour une durée de 5 ans prévoit la rémunération des comptes courants financiers créditeurs ou débiteurs. L'avenant n°1 signé le 1^{er} juillet 2009 stipule un renouvellement annuel par tacite reconduction sauf opposition de l'une des parties 3 mois avant l'expiration. L'ensemble de ces conventions ont été conclues dans le cadre de l'optimisation de la trésorerie de l'ensemble du groupe SBM.

Modalités de la convention

- *Durée/ Prise d'effet* : Cette convention qui prend effet à partir de sa date de conclusion, est renouvelable par tacite reconduction.
- *Conditions financières* : Le taux annuel de rémunération appliqué pour l'exercice 2019 est de 2,22% hors taxes, ce taux est révisable tous les ans.
- *Produits/Charges comptabilisés par la société des Boissons du Maroc S.A.* : Au cours de l'exercice 2019, les mouvements des avances sur comptes courants ainsi que les produits financiers comptabilisés par SBM sont détaillés comme suit (KMAD) :

Filiale concernée	Solde	Opérations de l'exercice		Solde	Montant des intérêts 2019 en KMAD au titre des charges	Montant des intérêts 2019 en KMAD au titre des produits
	31.12.18	Augmentation	Remboursement	31.12.19		
SVCM	315	1 249	1 416	148	3	3
MDI	0	2 000	2 000	-440	0	72
La Clé des Champs	980	9 424	8 737	1 667	16	
EAE	233	1 498	1 363	368	4	24
ASAO	63	6	0	69		
Total	1 591	14 177	13 516	1 813	23	98

2.6. Convention d'assistance générale de la Société Marocaine d'Investissements et de Services au profit de la Société des Boissons du Maroc S.A.

Personnes intéressées

- Pierre Castel : Président du Conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- Michel Palu : Administrateur commun ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun ;
- Guy Declercq : Administrateur commun ;
- Gil Martignac : Administrateur commun ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées.

Nature et objet de la convention

Cette convention, écrite, établie le 1^{er} juillet 2003 prévoit l'assistance dans les domaines financiers, administratifs et juridiques et des relations publiques effectués par la Société Marocaine d'Investissements et de Service au profit de la Société des Boissons du Maroc S.A. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions supports du groupe et permettre la création d'effets de synergie.

Société des Boissons du Maroc (SBM)
Page 7

Modalités de la convention

- *Durée/ Prise d'effet* : Cette convention prend effet à partir de sa date de signature, celle-ci est renouvelable par tacite reconduction.
- *Conditions financières* : Dans le cadre de cette convention, la Société Marocaine d'Investissements et de Services facture à la Société des Boissons du Maroc S.A., 0,85% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par cette dernière.
- *Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc S.A.* : Le montant des charges comptabilisées par la société. Au titre de cette convention s'élève MMAD 17,5.
- *Montant décaissé par la Société des Boissons du Maroc S.A.* : La société a réglé au titre de cette convention un montant de MMAD 13,2 au cours de l'exercice 2019.

Le montant de la dette au 31 décembre 2019 s'élève à MMAD 0,4.

2.7. Convention de ventes des vins Nicolas entre les sociétés Boissons du Maroc S.A. et la Clé des Champs S.A. (Convention Non écrite)

Personnes intéressées

- Omar Kabbaj : Président du Conseil d'Administration de la Clé Des champs ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Michel Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gil Martignac : Administrateur commun des deux sociétés ;

Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2005, prévoit la revente par la société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé des Champs des vins « Nicolas ». Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Clé Des Champs compte tenu du fait que la franchise d'importation est détenue par la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention

- *Durée/ Prise d'effet* : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- *Conditions financières* : Dans le cadre de cette convention, la société des Boissons du Maroc S.A. facture à la société la Clé des Champs les vins Nicolas au coût d'achat augmenté d'une marge de 5%.
- *Produits comptabilisés par la société des Boissons du Maroc S.A.* : Au titre de cette convention, la Société a enregistré au cours de l'exercice 2019, un produit de l'ordre de MMAD 14,3.
- *Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc S.A.* : Au titre de cette convention, la Société a encaissé en cours de l'exercice 2019, un montant de MMAD 18,6. Le solde de la créance au 31 décembre 2019 s'élève à MMAD 12,2.

Société des Boissons du Maroc (SBM)
Page 8

2.8. Convention de mise à disposition du personnel entre les sociétés Boissons du Maroc S.A. et la Clé des Champs S.A.

Personnes intéressées

- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Michel Palu : Administrateur commun ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun ;
- Guy Declercq : Administrateur commun ;
- Gil Martignac : Administrateur commun.

Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2005, prévoit la mise à disposition du personnel de la société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé des Champs. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions supports du groupe SBM et permettre la création d'effet de synergie.

Modalités de la convention

- *Durée/ Prise d'effet* : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- *Conditions financières* : Dans le cadre de cette convention, la société des Boissons du Maroc S.A. facture à la société la Clé des Champs les frais des salariés mis à disposition.
- *Produits comptabilisés par la société des Boissons du Maroc S.A.* : Au titre de cette convention, la société a enregistré au cours de l'exercice 2019, un produit de MMAD 3,7.
- *Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc S.A.* : Au titre de cette convention, la société a encaissé au cours de l'exercice 2019, un montant de MMAD 3,7. Le solde de la créance au 31 décembre 2019 s'élève à MMAD 0,4.

2.9. Convention de ventes des produits « eaux » entre la société Euro Africaine des Eaux S.A. et la société des Boissons du Maroc S.A. (Convention Non écrite)

Personnes intéressées

- Pierre Castel : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés concernées ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées ;

Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2010, prévoit la vente des produits « eaux » par la société Euro Africaine des Eaux à la société des Boissons du Maroc S.A. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc S.A. et la Société Euro Africaine des Eaux considérant que cette dernière est la propriétaire de la marque Ain Ifrane.

Modalités de la convention

- *Durée/ Prise d'effet* : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- *Conditions financières* : Dans le cadre de cette convention, la société Euro Africaine des Eaux S.A. facture les produits eaux à la Société des Boissons du Maroc S.A.

Société des Boissons du Maroc (SBM)
Page 9

- *Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc S.A.* : Au titre de cette convention, la société a comptabilisé en charges de l'exercice 2019 un montant de MMAD 169.
- *Montants décaissés par la société des Boissons du Maroc S.A.* : Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2019 un montant de MMAD 200. Le solde de la dette au 31 décembre 2019 s'élève à MMAD 2,9.

2.10. Convention de ventes des produits entre la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCN) et la société des Boissons du Maroc S.A. (Convention Non écrite)

Personnes intéressées

- Michel Palu : Administrateur commun ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun ;
- Guy Declercq : Administrateur commun ;
- Gil Martignac : Administrateur commun ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées.

Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2003, prévoit la vente des produits « vins » par la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc S.A. à la Société des Boissons du Maroc S.A. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Société SVCN considérant que cette dernière est le principal producteur des marques de vins commercialisées par la Société des Boissons du Maroc S.A.

Modalités de la convention

- *Durée/ Prise d'effet* : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- *Conditions financières* : Dans le cadre de cette convention, la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc S.A. facture les produits « vins » à la Société des Boissons du Maroc S.A.
- *Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc S.A.* : Au titre de cette convention, la société a comptabilisé en charges de l'exercice 2019 un montant de MMAD 36,2.
- *Montants décaissés par la Société des Boissons du Maroc S.A.* : Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2019 un montant de MMAD 37. Le solde de la dette au 31 décembre 2019, s'élève à MMAD 8.

2.11. Convention d'assistance générale entre la Société des Boissons du Maroc, la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc, La Clé Des Champs et la Société Euro Africaine des Eaux

Personnes intéressées

- Pierre Castel : Président du Conseil d'Administration de l'ensemble sociétés
- Michel Palu : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Gil Martignac : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;

Société des Boissons du Maroc (SBM)
Page 10

- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général de l'ensemble des sociétés.

Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue en Décembre 2015, prévoit la facturation par la Société des Boissons du Maroc à la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc, la Clé Des Champs et la Société Euro Africaine des Eaux, 2% de leur chiffre d'affaires hors taxes pour l'assistance générale réalisée durant l'exercice. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions de supports du groupe SBM et permettre la création d'effets de synergie.

Modalités de la convention

- *Durée/ Prise d'effet* : Cette convention prend effet à partir de sa date de signature et est renouvelable par tacite reconduction.
- *Conditions financières* : Dans le cadre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc S.A. facture à la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc, la Clé Des Champs et la Société Euro Africaine des Eaux, 2% de leur chiffre d'affaires hors taxes réalisé durant l'année
- *Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc* : Au titre de cette convention le montant des produits hors taxes, enregistré par la Société des Boissons du Maroc S.A. au titre de l'exercice 2019 est détaillé comme suit :

Société concernée (KMAD) HT	Produits de l'exercice de SBM
SVCM	2 884
LA CLE DES CHAMPS	1 765
EAE	3 382
Total	8 031

2.12. Contrat de de prestation de service par la Sociétés des Boissons du Maroc à la Société ICUBE

Personne intéressée

- Michel Palu : Administrateur de la Société des Boissons du Maroc et Gérant unique de la société ICUBE.

Nature et objet de la convention

Cette convention, prévoit la facturation des prestations de services réalisées par la Société des Boissons du Maroc à la société ICUBE. Cette convention a été conclue par la société des Boissons du Maroc dans le cadre de la coopération entre les filiales du groupe Castel.

Modalités de la convention

- *Durée/ Prise d'effet* : Cette convention prend effet à partir de sa date de signature, pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction.
- *Conditions financières* : Cette convention prévoit la facturation avec une marge de 5% pour les prestations assujetties à la TVA et la facturation à l'identique pour les prestations hors champs d'application de la TVA.

Société des Boissons du Maroc (SBM)
Page 11

• *Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc S.A.* : La Société des Boissons du Maroc a enregistré un produit de MMAD 0,006.

• *Montant encaissé en 2019 par la Société des Boissons du Maroc S.A.* : Au titre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc n'a encaissé aucun montant au cours de l'exercice 2019.

Le solde de la créance au 31 décembre 2019 est de MMAD 0,011.

Casablanca, le 24 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young



Abdeslam Berrada Allam
Associé

PwC Maroc



Mohamed Rqibate
Associé

Etat des honoraires des commissaires aux comptes

	PwC						Ernst and Young					
	Montant par année			% par année (par rapport au total)			Montant par année			% par année (par rapport au total)		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	1.030.000	1.030.000	990.000	100%	100%	100%	465.000	465.000	465.000	100%	100%	100%
Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC												
Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total												
Autres prestations rendues												
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1.030.000	1.030.000	990.000	100%	100%	100%	465.000	465.000	465.000	100%	100%	100%

